

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
• 26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 4^e SÉANCE

1^{re} Séance du Jeudi 7 Octobre 1965.

SOMMAIRE

1. — Éloge funèbre (p. 3355).
MM. le président, Pompidou, Premier ministre.
2. — Constitution d'une commission spéciale (p. 3356).
3. — Loi de finances pour 1966. — Discussion générale d'un projet de loi (p. 3356).

MM. Vallon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; Giscard d'Estaing, ministre des finances et des affaires économiques

Discussion générale : MM. Jaillon, le ministre des finances et des affaires économiques, Duffaut, Ballanger, Kir, Paquet, Alduy, Ansquer, Lamps, Frys, Larue.

Renvoi de la suite du débat.

4. — Ordre du jour (p. 3376).

★ (2 f.)

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

ELOGE FUNEBRE

M. le président. Mes chers collègues (*Mmes et MM. les députés se lèvent*), nous avons constaté avec satisfaction, samedi dernier, que nous rentrions au complet pour notre session ordinaire d'octobre.

Malheureusement, cette première semaine est douloureusement marquée par la disparition de notre collègue André Lathière, qui s'est tué mardi dans un accident de la route.

Né le 17 décembre 1920 à Porehères, en Gironde, André Lathière, titulaire du brevet industriel, avait succédé à son père comme artisan menuisier-ébéniste à Saint-Seurin-sur-l'Isle.

Engagé volontaire dans l'armée de l'air, en 1939, il prépara l'école de l'air en 1940.

Après la campagne de France, au cours de laquelle il se conduisit vaillamment, il entra dans la Résistance et rejoignit les maquis en Dordogne puis en Corrèze.

En 1944, il retrouva l'armée de l'air avec la 1^{re} armée et prit part à la campagne Rhin et Danube.

Ainsi, il avait courageusement gagné la Croix de guerre 1939-1945.

Officier pilote de réserve dans l'armée de l'air il présida, pendant cinq années, la section Rhin et Danube de l'arrondissement de Libourne, et il était membre du comité départemental de cette association.

Sportif fervent, directeur de la préparation militaire à Saint-Seurin-sur-l'Isle, il s'était, depuis de longues années, attaché à la formation physique et morale de la jeunesse et il avait reçu la croix de chevalier du mérite sportif.

Il était également président de l'Association sportive de football, très réputée, de Saint-Seurin-sur-l'Isle et il avait aussi activement collaboré à la rubrique sportive du journal « Sud-Ouest » et à l'hebdomadaire « La France indépendante et agricole ».

Ses qualités lui valurent d'être choisi par M. Robert Boulin comme suppléant aux élections législatives du 30 novembre 1958.

Le maire de Libourne étant devenu membre du Gouvernement le 25 août 1961, André Lathière fut proclamé, à cette date, député de la 9^e circonscription de la Gironde.

Républicain sincère et homme d'action, notre collègue se consacra avec ardeur et désintéressement à ses nouvelles responsabilités d'élu de la Nation.

Inscrit au groupe U. N. R.-U. D. T., il fut nommé membre de la commission de la production et des échanges, les 13 décembre 1961 et 26 avril 1962, puis, le 8 mai 1962, membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi tendant à favoriser l'intéressement des travailleurs à l'entreprise.

Lors des élections législatives du 25 novembre 1962, André Lathière fut réélu en qualité de remplaçant éventuel de M. Robert Boulin. Celui-ci ayant conservé ses fonctions de secrétaire d'Etat au budget, il fut alors, le 7 janvier 1963, de nouveau proclamé député de la Gironde et désigné comme membre de la commission des affaires culturelles, puis membre de la commission de la production et des échanges dont il était l'un des secrétaires.

Par ailleurs, il avait été nommé membre de la commission consultative des assurances sociales agricoles, et en décembre 1963, membre du comité national de propagande en faveur des vins.

Ainsi, André Lathière n'avait cessé, tout au long de sa vie, de gravir des échelons dans tous les domaines. Doté d'une instruction scolaire de base, il avait développé son savoir avec un acharnement inlassable ; menuisier de son état, il avait obtenu la maîtrise au prix d'un grand effort et d'un réel talent ; soldat courageux, il avait gagné ses galons sur les champs de bataille ; patriote convaincu, il avait répondu à l'appel du général de Gaulle ; homme libre, il avait accompli pleinement son devoir de citoyen en témoignant de son idéal au sein de la représentation nationale.

Courage, loyauté, fidélité, compréhension, bonté, gaieté, et aussi la si précieuse intelligence du cœur, telles étaient les plus notables des qualités maîtresses d'André Lathière qui ne se connut jamais d'autres ennemis que ceux de la France du temps que celle-ci était meurtrie.

Mais aucun des problèmes ne lui était indifférent et notamment pas ceux des communes et, lors des dernières élections municipales, en mars 1965, il avait été élu maire de Saint-Médard-de-Guizières, en Gironde.

Aujourd'hui, Saint-Médard-de-Guizières pleure ce bouillant maire qu'elle venait de se donner et qu'il lui a fallu ensevelir, si tôt. Demain, cette paisible bourgade du charmant pays libournais mesurera l'étendue de la perte subie en la personne de l'homme sur qui elle comptait pour lui assurer un nouvel essor.

André Lathière est mort victime du devoir, terrassé par les fatigues que lui imposaient ses multiples fonctions.

Qu'il me soit permis d'adresser à la femme de l'ami que nous perdons en lui et à ses enfants : Philippe, Martine, Sylvie et Catherine, l'hommage de la sympathie sincère et unanime de l'Assemblée nationale.

Que tous ses amis sachent que nous conserverons tous le souvenir exemplaire de notre cher et regretté collègue.

M. Georges Pompidou, Premier ministre. J'associe le Gouvernement aux paroles si émouvantes que vient de prononcer le

président de l'Assemblée nationale à la suite du décès d'André Lathière.

C'est un Français modeste, un patriote intransigeant, un homme dévoué au progrès social et au bien public que perd l'Assemblée et que perd également le Gouvernement.

Nous ressentons tous profondément le vide que sa disparition va laisser.

A Mme André Lathière et à ses enfants, nous adressons nos respectueuses et affectueuses condoléances.

— 2 —

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPECIALE

M. le président. J'informe l'Assemblée que les candidatures présentées par les groupes pour la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi de M. Baudis et plusieurs de ses collègues tendant à faciliter l'évaluation, en vue de leur indemnisation, des dommages subis par les Français rapatriés d'outre-mer en cas de spoliation et de perte définitivement établies des biens leur appartenant, ont été affichées hier.

Elles seront considérées comme ratifiées si aucune opposition signée de 30 députés au moins n'est déposée à la présidence dans le délai d'un jour franc suivant cet affichage.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1966

Discussion générale d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion générale et la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1966 (n^o 1577, 1588).

La parole est à M. Louis Vallon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.)

M. Louis Vallon, rapporteur général. Messieurs les ministres, mes chers collègues, le rôle du Parlement, en matière économique et sociale surtout, est à mon sens d'aider l'action gouvernementale lorsque celle-ci a pour objet le bien public. C'est du moins ainsi que je la conçois.

C'est dans cet esprit que j'ai rédigé un rapport écrit, mis en distribution sous le numéro 1588 et que vous pouvez vous procurer aisément, si vous vous en donnez la peine. (Sourires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.).

Je ne reprendrai pas tous les points traités dans ce rapport. Un rapport écrit est fait pour être lu, si possible à tête reposée. Je me bornerai ici à commenter fort brièvement quelques-uns des points qui me paraissent — peut-être à tort d'ailleurs — les plus intéressants de ceux qui se rattachent au projet de loi de finances pour 1966 et à son environnement.

Le budget de 1965 est en équilibre à la fois dans ses prévisions et dans son exécution, du moins jusqu'ici. Le budget de 1966, lui, est en léger excédent. De plus, l'équilibre relatif des diverses masses budgétaires correspond de très près à la progression de la production intérieure brute voulue par le plan.

Le plein emploi étant assuré globalement en France, tout déficit budgétaire aurait pour effet de relancer l'inflation. Le V^e plan prévoit que la production intérieure brute doit croître de 5 p. 100 par an, la hausse annuelle tolérée pour les prix devant rester limitée à 1,5 p. 100.

Il est certain que trois mois avant l'entrée en application du V^e plan, nous sommes placés devant une production intérieure brute dont la croissance annuelle est à peu près la moitié de celle qui est prévue par ce plan pour l'année suivante et que les prix, si je me réfère à l'indice des 259 articles, ont crû d'environ 2,6 p. 100 entre août 1964 et août 1965.

Il est donc clair que si nous ne faisons pas un effort suffisant pour moderniser nos structures, si nous ne favorisons pas hardiment l'innovation dans tous les domaines, la hausse des prix serait difficilement contenue lorsque la demande globale se sera élevée à un niveau correspondant à une croissance économique de 5 p. 100, telle qu'elle est prévue par le plan.

C'est pourquoi je me permets très brièvement de regretter que les recommandations du comité Rueff-Arriand — que j'ai relues tout récemment et que j'avais d'ailleurs pour la plupart oubliées car elles remontent à cinq ans — aient été négligées car leur mise en œuvre eût été manifestement utile pour agir dans le sens souhaitable.

Le professeur Maurice Duverger, que chacun connaît ici, a écrit dans son cours de finances publiques paru en 1963 aux Presses universitaires : « Il faut que le déficit budgétaire cesse dès que le plein emploi est atteint sinon le danger d'inflation est très grand car en face de l'accroissement des moyens de paiement l'offre devient inélastique par définition même, puisque le plein emploi est atteint. Une politique de déficit systématique est donc soumise à des limites strictes ».

Le professeur Duverger a raison et je crois que, sur ce point, tout le monde, opposition et majorité, doit lui donner raison.

Dans la présente situation économique de notre pays, c'est dans la conjonction d'une croissance rapide de la population et de progrès techniques nombreux, jointe à une innovation qui doit être persévérante, que nous devons trouver l'une des clés qui ouvrira notre avenir sur des perspectives meilleures.

Si nous voulons bien aller au-delà des problèmes liés de l'épargne et des investissements, que j'ai longuement traités dans mon rapport écrit, et au-delà de la réforme des circuits de financement que j'ai également rappelée, nous nous trouvons en face du problème de l'entreprise, qui est le problème central de notre époque. Beaucoup de gens ne s'en rendent pas compte, mais je suis persuadé que c'est vrai.

Comment l'entreprise tirera-t-elle parti des fonds mis à sa disposition ? Comment réussira-t-elle à devenir compétitive vis-à-vis de l'étranger ? Ce sont là des problèmes réels de la période actuelle.

L'Etat s'efforce, bien entendu, de compenser la faiblesse bien connue du marché des capitaux et la cherté du crédit par des prêts à l'économie. Il pallie d'abord la défaillance du secteur financier ordinaire, qui est patente. En 1963 par exemple, le secteur public n'a consenti à l'économie qu'une part très réduite de prêts à long terme. Ces prêts sont d'ailleurs le plus souvent consentis à des entreprises parapubliques qui n'ont pas nécessairement les mêmes préoccupations de coût, c'est-à-dire de prix de revient et de rendement que les entreprises privées. Il y a peut-être là quelque chose qui mériterait d'être examiné de près afin que des solutions meilleures fussent trouvées.

Parmi les réformes qui permettraient d'accroître les investissements — j'entends les investissements productifs — on peut envisager — et j'en arrive ainsi à la réforme des entreprises — une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés.

Seules en bénéficieraient les sociétés anonymes qui auraient opté pour cette structure nouvelle défendue par M. René Capitant et M. Le Douarec lors de la discussion du projet de loi n° 1003 sur les sociétés commerciales. Je rappelle que ce projet a été voté par l'Assemblée nationale et qu'il est en instance devant le Sénat.

Vous vous souvenez certainement, mes chers collègues, que M. René Capitant et M. Le Douarec ont proposé, en effet, un ensemble de dispositions tendant à remplacer le conseil d'administration des sociétés anonymes par deux organismes collégiaux, un conseil de surveillance et un conseil de direction.

Le conseil de surveillance est élu par l'assemblée des actionnaires et exerce un contrôle permanent de la gestion de la société par l'intermédiaire d'un conseil de direction plus restreint, responsable devant l'assemblée générale.

Pour ne pas limiter aux seules sociétés qui se seraient prononcées en faveur de cette nouvelle structure juridique le bénéfice de l'allègement de l'impôt sur les sociétés, celui-ci pourrait être accordé, d'une façon générale, aux entreprises qui reconnaîtraient à leurs salariés un droit sur l'accroissement des valeurs d'actif dû à l'autofinancement.

Tout cela mériterait d'ailleurs d'être précisé avec beaucoup de soin et seul le Gouvernement peut le faire. Je lui rappelle que notre commission, lors de la discussion de l'article 33 de la loi du 12 juillet 1965, a introduit une disposition que l'Assemblée a votée et qui lui fait obligation de déposer, avant le 1^{er} mai 1966 — vous avez peu de temps, messieurs du Gouvernement — un projet de loi définissant les modalités selon lesquelles seront reconnus et garantis les droits des salariés sur les actifs d'entreprise dus à l'autofinancement.

Lier une réduction de l'imposition sur les sociétés à une réforme de celles-ci me paraît naturel, dans une époque de transformation comme la nôtre.

Bien entendu, je repousse les calomnies de certains qui n'ont pas hésité à dire que je proposais de réduire de moitié l'impôt sur les sociétés sans aucune condition. Ce sont tout simplement des vulgaires menteurs.

Dans le secteur public, l'investissement productif a été soutenu et reste conforme aux prévisions. Mais dans le secteur privé, l'évolution est très préoccupante.

Les industries mécaniques et électriques, l'industrie du verre, celle de la production des métaux connaissent des difficultés particulières d'investissement.

En 1959, 83 p. 100 des investissements productifs concernant les entreprises privées industrielles ou commerciales, c'est-à-dire non agricoles, provenaient de l'autofinancement. La proportion des amortissements et des investissements nouveaux financés par les revenus non distribués des entreprises était donc de 83 p. 100 de l'ensemble de l'investissement brut.

Cette proportion est tombée à 62 p. 100 en 1963 et, autant que je sache, à 57 p. 100 en 1964. Cela pose un vrai problème.

De son côté, le marché financier fonctionne mal. Pour le prêteur, le rendement est médiocre, alors que, pour l'emprunteur, la charge est lourde. L'inflation, qui a reculé — et nous nous en félicitons — n'éponge plus les charges des emprunts contractés et les investisseurs cherchent désormais de l'argent à des conditions plus raisonnables. Ils sont inquiets devant l'avenir.

La différence entre le rendement total pour le prêteur et la charge totale pour l'emprunteur s'élève, en France, au double environ de ce qu'elle est en moyenne dans les autres pays de la Communauté économique européenne. Le service rendu est ainsi plus cher en France qu'en Allemagne et beaucoup plus cher qu'aux États-Unis.

Ce service est représenté, pour l'essentiel, par les frais d'émission, notamment par la commission de placement, dite aussi parfois « commission de guichet », perçue par les banques.

La situation n'est pas meilleure quand une société procède à une augmentation de capital au lieu de recourir à un emprunt obligatoire. Le pourcentage de frais d'émission par rapport au capital net encaissé atteint, d'après le rapport de M. Pelletier présenté l'année dernière au Conseil économique et social, plus de 10 p. 100, et plus de la moitié de ce taux est représenté par les commissions perçues par le cartel des banques.

Je dis « cartel des banques », car c'est un cartel de fait. Parlons des choses, puisqu'elles existent, en leur donnant le nom qui convient.

Selon ce même rapport, le coût du capital s'accroît ensuite proportionnellement à la charge fiscale pesant sur les dividendes.

Si l'on veut pratiquer, comme M. le ministre des finances l'affirme, la vérité des taux, il faut rechercher à tout prix les économies qu'entraînent les progrès techniques. Mais pour obtenir ces progrès techniques, il faut souvent investir d'une façon accrue. Il y a donc là une sorte de cercle vicieux. Pour en sortir, l'économie française doit se soucier, avec plus de zèle qu'elle ne le fait, de la structure de ses prix de revient.

Les réformes adoptées par l'Assemblée nationale avant les vacances, sur proposition du Gouvernement, la réforme de l'imposition des sociétés, la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée étendue jusqu'au stade du détail, ainsi que la réforme de l'émission des bons du Trésor, vont dans le sens d'une plus grande vérité et d'une meilleure transparence de l'économie. Les mesures déjà prises méritent d'être complétées par d'autres qui restent à prendre.

D'après les documents officiels que chacun peut consulter, c'est en France que l'épargne des ménages atteint le montant le moins élevé par rapport à ceux qui sont enregistrés dans les pays du Marché commun.

Dans cette situation, l'accroissement des moyens de financement suppose que le mécanisme qu'on appelle, depuis quelques années, le mécanisme de la transformation du crédit soit perfectionné, étant donné le développement manifestement insuffisant des engagements à long terme de l'épargne.

La caisse des dépôts possède une grande expérience de cette transformation de crédit, qui ne semble pas présenter de danger réel, si on l'emploie avec une certaine mesure. Devant l'urgence des besoins de financement destinés à accélérer notre développement économique, nous devons accentuer le phénomène de la transformation des dépôts bancaires à vue.

C'est surtout aux intermédiaires financiers qu'il appartient de mettre cette transformation en œuvre. Elle consiste, avec de l'argent à plus ou moins court terme, à consentir des crédits à plus ou moins long terme. Certes, l'opération doit être pratiquée avec mesure, et sans doute sous le contrôle strict du Gouvernement, je vous l'accorde.

La défaillance de nos propres circuits de financement ne doit pas être seule incriminée. Il faut également mettre en cause le mauvais fonctionnement du système monétaire international.

J'ai longuement développé cette thèse dans mon rapport écrit, trop longuement même, semble me dire M. le ministre des finances.

M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre des finances et des affaires économiques. Certes non !

M. le rapporteur général. Mais je ne voulais pas répéter ce qu'il avait si excellemment dit dans une série de discours réunis dans une belle plaquette blanche, il y a quelques semaines.

Il faut absolument que les Etats-Unis rétablissent l'équilibre de leur balance des paiements. Eux-mêmes le reconnaissent : c'est une chance. C'est là le préalable à toute réforme éventuelle du système monétaire international.

On peut s'étonner que la France, malgré une opposition de principe, exposée de façon fort nuancée, ait consenti à participer au relèvement de 25 p. 100 des quotas du fonds monétaire international, puisqu'un tel relèvement n'est pas susceptible d'apporter une solution sérieuse au problème du dollar.

Les Etats-Unis et l'Angleterre sont des pays plus riches que le nôtre, auxquels cette aide monétaire ou celle que nous accordons par l'intermédiaire du groupe des Dix, procure des facilités pour leurs placements extérieurs, en particulier pour ceux qu'ils veulent faire chez nous.

A combien peuvent donc se monter les prêts monétaires déjà consentis par la France ? Je l'ai recherché, bien qu'ils ne soient pas tous publiés. Les cessions de francs au fonds monétaire international, pour faire face aux tirages sur cet organisme, s'élèvent à 400 millions de dollars environ, les prêts au fonds monétaire international à 200 ou 300 millions de dollars, les swaps américains à quelque 100 millions de dollars.

A ces montants qui se situent entre 700 millions et 900 millions de dollars, devraient être ajoutés les avoirs en dollars de la Banque de France et du fonds de stabilisation, qui sont de l'ordre de un milliard de dollars.

Nous devons arrêter cette politique monétaire néfaste à nos intérêts, en refusant, tout d'abord, l'augmentation de 25 p. 100 du quota de la France.

Tel est, du moins, mon point de vue. C'est celui que j'exposerai tout à l'heure, à dix-neuf heures, devant la commission des finances, en lui demandant, pour aider le Gouvernement malgré lui, si je puis m'exprimer ainsi, de repousser l'article 62 de la seconde partie de la loi de finances.

Ce serait faire concorder notre politique monétaire avec les affirmations de principe sur lesquelles elle prétend se fonder. Ce serait respecter notre intérêt national propre et manifester ainsi au Gouvernement le sentiment de l'Assemblée nationale sur ce point.

Pourquoi nous plaindriions-nous des investissements américains en France alors que, non contents de les subir, nous consentons de plus à les payer nous-mêmes, au profit des autres, grâce à toutes sortes d'artifices monétaires que rien ne nous oblige à accepter.

En politique, il ne suffit pas d'avoir raison ; encore faut-il saisir l'avantage que le fait d'avoir raison donne à une politique. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

Cet avantage, vous aiderez puissamment le Gouvernement à l'obtenir en lui refusant l'article 62.

Pour terminer tout à fait, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée et celle du Gouvernement sur certains aspects de notre commerce extérieur.

La direction des relations économiques extérieures souffre d'une certaine insuffisance de personnel qualifié et des lenteurs administratives traditionnelles.

Tous les fonctionnaires de l'ancienne direction des finances extérieures sont passés par le Trésor. C'est peut-être une excellente formation. Mais des procédures anciennes de contrôle et d'examen, cas par cas, des dossiers relatifs au financement des exportations restent ainsi en usage.

Le directeur des relations économiques extérieures n'a pas, en fait, la pleine responsabilité de notre commerce extérieur et de notre action pour le financement des exportations.

Il faut, dans ce domaine, agir sans délai. Certes, nos résultats commerciaux apparaissent comme satisfaisants dans la mesure où la balance des échanges est positive depuis quelques mois déjà. Les données actuellement connues montrent toutefois une lente progression des exportations accompagnée d'une relative stabilité des importations.

Des difficultés d'équilibre se retrouveront sans doute si l'expansion renaissante suscite un surcroît de commandes passées à l'étranger. Bref, les objectifs du V^e plan — très ambigus, il faut le reconnaître — exigent un effort plus intense que celui qui est actuellement fourni.

Le centre national du commerce extérieur souhaiterait développer une action d'information et de propagande qui a déjà fait ses preuves dans le domaine agricole avec un organisme particulier appelé Sopexa. Il se heurte, manifestement à la méfiance et au scepticisme des administrations traditionnelles. Son effort mériterait d'être mieux encouragé. Je tenais à le signaler à

M. le ministre des finances qui, d'ailleurs, a annoncé tout récemment qu'il se penchait sur ce problème avec intérêt.

Laissez-moi maintenant conclure vraiment.

Il est, de mon point de vue, assez superficiel d'envisager l'histoire comme une succession de périodes dont les unes seraient de transition et les autres non. C'est la transition qui est l'état habituel, mais en ce moment la transition est singulièrement rapide. Nous ressemblons à l'oiseau de paradis de la légende qui couve en volant. (Sourires.) Tout est but, tout est moyen. L'Etat est le moteur du progrès. A nous de le faire tourner aussi vite et aussi bien qu'il le faut.

Chacun de nous pense à partir de la pensée des autres. C'est du moins ce que je fais. C'est pourquoi je renoncerais à manifester ma reconnaissance, qui est réelle, à ceux qui trouveraient leur bien propre dans mon exposé. Je le dis tout ingénuement à M. le ministre des finances. (Rires.)

Ma reconnaissance se manifesterait seulement, si vous le voulez bien, à l'égard de mes collaborateurs, spécialement les administrateurs des finances détachés auprès de notre commission dont le zèle et la compétence m'ont été aussi précieux à l'occasion de cette loi de finances pour 1966, plus difficile qu'il ne paraît, qu'à l'occasion des trois lois de finances précédentes. Qu'ils soient ici remerciés. (Applaudissements.)

Je me suis efforcé d'être bref. Je me suis surtout efforcé d'être clair et j'espère y avoir réussi.

Vauvenargues disait que la clarté est la bonne foi des philosophes. J'estime qu'elle doit être aussi celle des rapporteurs. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Mesdames, messieurs, je serai bref.

Ce n'est certes pas par manque d'égards pour l'Assemblée nationale, à laquelle j'ai conscience d'avoir infligé, dans le passé, des exposés parfois fort longs. C'est en raison de la situation et du sujet.

On peut dire, en effet, que depuis un an s'est instauré dans notre pays une sorte de débat économique à l'échelle de la nation. Chacun parle d'économie sur l'agora, et c'est d'ailleurs un bienfait si les données réelles du problème peuvent en recevoir une lumière plus crue.

L'an dernier, il fallait ouvrir le débat et je l'ai fait longuement. Cette année, il faut conclure.

La sortie de l'âge de l'inflation représente, en effet, un tel changement dans les habitudes de pensée et d'action que beaucoup — et de bonne foi — en sont désorientés. Ils croient apercevoir des contradictions ou des incohérences dans l'action poursuivie par le Gouvernement alors que, en réalité, leur difficulté d'en saisir le développement tient au fait qu'ils continuent à utiliser les mesures du passé, c'est-à-dire la toise et la livretournoi, pour suivre une politique qui s'exprime désormais en mètres et en francs.

L'ouverture de ce débat, le plus important de la vie parlementaire, doit être, pour les représentants de la nation, l'occasion d'une prise de conscience claire et complète de l'action conduite par le Gouvernement.

Mesdames, messieurs, voici cette politique.

Son choix est déterminé par le retour de la France à la vie économique internationale. Ce retour comporte deux aspects. Le premier, le plus connu, c'est l'ouverture des frontières qui soumet désormais les industries françaises à la concurrence directe des producteurs étrangers. Le second, c'est celui qui consiste à rétablir et parfois à établir la présence de la production française sur les grands marchés industriels et agricoles du monde.

La première question qui vient à l'esprit est celle de savoir si ce choix est le bon. A vrai dire, je ne m'y arrêterai pas. Les murs d'octroi sont tombés. Les barrières douanières s'abaissent irrémédiablement. Seuls, les grands espaces économiques offrent les dimensions nécessaires à la recherche, à l'investissement, à l'abaissement des coûts de production.

Le poison du protectionnisme peut rester sur son étagère : personne, je crois, n'est plus tenté d'en boire.

Comment pouvons-nous supporter le choc de cette concurrence extérieure ? Comment pouvons-nous prendre notre juste place dans la compétition mondiale ?

Pour y parvenir, il y faut, je le crois, deux séries d'efforts : horizontalement, doter l'économie française d'un soubassement monétaire solide et stable ; verticalement, rénover et renforcer les structures et les moyens de la production française.

Il y a d'abord contradiction entre l'inflation et la concurrence internationale. Contradiction quant aux prix, car la hausse du niveau des prix intérieurs entraînée par l'inflation revient à chasser la production nationale pour la remplacer par la production importée. Contradiction quant au financement du développement de l'économie, car s'il est vrai que les entreprises trouvent dans l'inflation le moyen d'atténuer quelque peu leur endettement, elles voient, dans le même temps, fondre leurs ressources propres qui garantissent en fait leur sécurité et leur indépendance.

L'inflation ne peut donc être le moyen normal de développement de l'économie française. Or l'élimination de l'inflation n'était pas un problème simple. Elle ne pouvait résulter ni d'une affirmation gouvernementale, ni d'un discours. Car l'inflation n'était plus l'accident, elle était devenue la règle de notre vie financière.

Ce n'étaient pas les périodes d'inflation qui étaient considérées par l'opinion comme une sorte d'accident entre les périodes de stabilité ; c'était, hélas ! le contraire, et chacun considérait que les périodes de stabilité étaient une pause entre deux marées d'inflation.

L'organisme économique français avait fait ce qu'il pouvait pour tenter de s'organiser contre l'inflation. Il avait inventé des protections — l'indexation — il avait cherché des refuges — les valeurs foncières, les valeurs réelles — il avait inventé des mécanismes qui donnaient l'illusion d'un financement par l'épargne et qui ne recouvraient que des flux monétaires.

Par exemple — et je dédierai ce chiffre à M. le rapporteur général, si vigilant à cet égard — sait-on qu'à la fin de 1957 la proportion des crédits à moyen terme consentis pour l'équipement industriel et pour la construction, qui devaient être, en principe, financés par les ressources du système bancaire, mais qui étaient, en fait, présentés à l'escompte de la Banque de France, donc financés directement par l'émission de monnaie, sait-on, dis-je, que cette proportion — j'hésite presque à citer le chiffre — atteignait 86 p. 100 ?

M. le rapporteur général. Je ne l'ai jamais dit afin de ne pas nuire au crédit public !

M. le ministre des finances et des affaires économiques. C'était le crédit passé ! Le nôtre n'est plus le même,

Je crois donc que l'on peut ranger sur la même étagère, à côté du poison du protectionnisme, le flacon de l'inflation.

Désormais notre règle doit être la stabilité.

Si nous laissons de côté les instruments de mesure de la monnaie et les apparences, c'est-à-dire si nous regardons la réalité physique de notre économie, les bâtiments d'usines, les machines, les moyens de communication, l'équipement rural, l'organisation du système de distribution, pouvons-nous affirmer que ces réalités physiques soient à la dimension de la compétition mondiale ?

A cette grave question nous devons, me semble-t-il, apporter une réponse qui évite deux excès contraires. Le premier excès serait la présomption, car nous devons lucidement reconnaître nos insuffisances. La seconde réponse à écarter est celle du découragement, car l'effort à accomplir est parfaitement à la mesure de nos moyens,

Il faut, en réalité, rénover, rajeunir, renforcer les structures de l'appareil productif français. Pour le faire, certains nous proposent inlassablement, depuis plusieurs mois, une même recette. Ils nous disent : « C'est très facile ; il suffit de recréer, par les moyens appropriés, au besoin par l'inflation, un climat d'activité et d'euphorie dans l'économie française. Cette activité et cette euphorie suffiront à déclencher la reprise des investissements et la poursuite de la modernisation de notre appareil économique. »

Vous avez tous entendu ce raisonnement. Certains d'entre vous, peut-être, l'ont tenu. Est-il fondé ?

La France a connu, depuis quinze ans, des périodes d'euphorie, des périodes de facilité et des périodes d'inflation. Peut-on dire que les ressources dont les entreprises ont disposé au cours de ces périodes aient été principalement consacrées à l'investissement et au renouvellement de notre appareil de production ? Ne doit-on pas plutôt constater qu'une large partie de ces ressources est allée à une hausse excessive de nos coûts de production ?

La vérité, c'est que l'inflation est un conservateur de structures. Si l'on considère les structures de l'économie française — qu'il s'agisse de la sidérurgie, de l'industrie chimique, de la construction électrique, de l'industrie de la chaussure, des industries alimentaires — on s'aperçoit qu'après quinze ans d'inflation elles n'ont pas évolué, sauf que, peut-être, les entreprises se sont appauvries.

Si nous continuons, comme certains nous le proposent, dans la voie de l'inflation, alors l'économie française offrirait, dans quelques dizaines d'années, l'image d'une sorte de Pompéi économique dont les structures seraient conservées intactes sous sa cendre molle.

Qu'il s'agisse de l'intérieur ou de l'extérieur, notre attitude doit donc être différente. La réadaptation des structures de l'économie ne peut se faire qu'avec une connaissance exacte et minutieuse du réel, c'est-à-dire avec un instrument de mesure précis et contraignant. Elle ne peut se faire que dans un climat où chacun soit invité à compter. Aussi trouvons-nous, à l'intérieur comme à l'extérieur, la même invitation à conserver la stabilité monétaire.

C'est ici qu'apparaît la simultanéité des deux préoccupations qui inspirent l'action du Gouvernement : maintenir la stabilité, rénover l'appareil de production industrielle et agricole de la France. Ce sont ces deux préoccupations que vous retrouverez successivement, d'abord dans l'examen du projet de budget pour 1966, ensuite dans l'exposé de la politique économique qui doit l'accompagner.

La présentation du budget de 1966 tient en trois chiffres : déficit égale zéro ; progression des dépenses définitives de l'Etat, 6,99 p. 100 ; progression des autorisations de programmes du secteur planifié, 10 p. 100. Ce sont ces trois chiffres que je commenterai rapidement.

La clé était le retour à l'équilibre budgétaire. C'était le point de passage obligatoire pour revenir à la stabilité ; c'était la condition préalable à toutes les réformes financières dont M. Vallon nous a entretenus et qui supposaient d'abord que le Trésor cesse d'être impécunieux et que les ressources d'épargne puissent profiter à l'économie.

L'enjeu était tellement important qu'il appartenait au Président de la République d'en trancher le principe.

Le Gouvernement a mis systématiquement cette décision en œuvre : 1965, budget en équilibre ; 1966, budget en équilibre.

L'accident est devenu la règle et vous serez vous-mêmes invités à le confirmer lors de la réforme de la procédure budgétaire.

Cet équilibre du budget de 1966 est minutieux et sincère.

Il est minutieux parce que nous nous sommes efforcés de serrer autant que possible, même en des domaines où la prévision reste nécessairement aléatoire, les évaluations de dépenses. Ainsi, pour des crédits pour lesquels on a constaté traditionnellement des dépassements par rapport aux évaluations — je pense aux crédits de pensions — un effort a été fait dans le budget de 1966 afin d'atteindre le niveau le plus vraisemblable.

C'est en même temps un équilibre sincère puisqu'il comporte exactement les mêmes rubriques que celles qui figuraient dans le budget de 1965. Il n'emprunte en rien, comme certains ont pu le croire, le redouter ou l'espérer, à la sortie de certaines dépenses du domaine budgétaire, à ce que d'autres, bien avant nous, avaient appelé la « débudgétisation ». Chaque fois qu'il y a en 1966, pour des motifs techniques, changement dans les conditions de financement d'une dépense, le Trésor reprend à son compte une charge d'un montant équivalent.

Néanmoins, à la lecture attentive du budget de 1966, vous vous apercevrez d'un changement de présentation que je voudrais brièvement expliquer.

Cette année, après des études fort détaillées et qui, d'ailleurs, se poursuivront en 1966, nous nous sommes efforcés de modifier la nomenclature budgétaire, c'est-à-dire la manière dont les dépenses sont classées, tantôt « au-dessus de la ligne », comme dépenses définitives, tantôt « au-dessous », comme dépenses dites temporaires.

Nous nous sommes imposé cet effort dans un souci de vérité économique et financière, afin que la nation connaisse exactement le montant des dépenses définitives.

A cet égard, je prendrai deux exemples de ce changement de nomenclature : les prêts aux entreprises nationales et les prêts aux habitations à loyer modéré.

L'habitude était de classer constamment les prêts aux entreprises nationales au-dessous de la ligne et d'expliquer que, s'agissant de prêts, il n'y avait pas lieu de les financer par des ressources définitives. Or on s'apercevait progressivement que le financement des entreprises nationales était, dans ces conditions, très onéreux : à la différence des entreprises normales, elles ne pouvaient procéder à des augmentations de capital et ne vivaient que grâce à des prêts entraînant de lourdes charges d'intérêt et de remboursement. Aussi, de temps en temps, occasionnellement, dans un collectif, on décidait de transformer une partie de ces prêts en une « dotation en capital », c'est-à-dire de renoncer au remboursement de ces prêts.

Nous avons voulu changer cette habitude et définir, dès le départ, la manière dont ces investissements devaient être finan-

cés, en inscrivant au-dessus de la ligne ce qui correspond à des dépenses définitives et, au-dessous de la ligne, la part normale de prêts.

Pour 1966, nous avons donc remonté au-dessus de la ligne la dotation en capital allouée à Electricité de France.

Le deuxième exemple est celui des habitations à loyer modéré. Nous avons annoncé, dans le dernier collectif, la création d'une caisse nationale du logement social qui consentira les prêts traditionnels aux organismes d'habitations à loyer modéré dans les conditions de taux et de durée dont ils bénéficient actuellement. Cette création présentera d'ailleurs l'avantage que les sociétés n'auront affaire qu'à un seul prêteur, alors qu'elles doivent actuellement s'adresser à des prêteurs dispersés.

Mais, du point de vue financier, pouvait-on considérer des prêts de cette nature comme des prêts véritables finançables par le marché? Pouvait-on donc les inscrire au-dessous de la ligne? Bien évidemment non! Vous connaissez le taux d'intérêt et la durée, certes fort légitime, de ces prêts, mais ces deux éléments ne permettent pas de les assimiler à des prêts ordinaires.

Nous avons donc prévu de décomposer le financement de ces dépenses en deux éléments: d'une part, des prêts aux conditions normales; d'autre part, une subvention de l'Etat à la caisse nationale du logement social, qui figurera au-dessus de la ligne et permettra de ramener ces prêts aux conditions auxquelles ils sont actuellement consentis.

Quel est l'intérêt de cet effort? C'est de faire apparaître, dans la réalité budgétaire et dans la réalité financière, que l'« impasse » — que l'on justifiait naguère par l'idée qu'il s'agissait plus ou moins de prêts et qu'ils étaient plus ou moins remboursables — comportait, pour une large proportion, un déficit budgétaire pur et simple qui devait donc être couvert par des ressources normales.

A cet équilibre du solde, c'est-à-dire au chiffre zéro, s'ajoute l'équilibre des masses, c'est-à-dire le chiffre de 6,99 p. 100. Le Gouvernement s'est efforcé de maintenir la progression de la dépense publique dans une proportion convenable par rapport à la progression du produit intérieur brut.

Nous prévoyons, vous le savez, que le volume de la production française s'accroîtra de 4,5 p. 100 l'an prochain, que les prix atteindront 1,8 p. 100. Il en résultera une progression en valeur du produit national français, de l'ordre de 6,4 p. 100. La dépense publique, progressant de 6,9 p. 100, sera donc d'un ordre de grandeur comparable.

Cette progression moyenne des charges budgétaires résulte, en fait, de trois évolutions différentes: les dépenses militaires progresseront de façon sensiblement inférieure à la moyenne; les dépenses civiles ordinaires augmenteront comme la moyenne, cette progression étant répartie par moitié entre des dépenses acquises, c'est-à-dire déjà décidées, et des mesures nouvelles; enfin, les dépenses d'équipement s'accroîtront de façon sensiblement supérieure à la moyenne.

La progression des dépenses d'équipement, qui résulte d'une décision formelle de M. le Premier ministre, obtenue dans le cadre d'un budget en équilibre, illustre en fait le point de rencontre des deux préoccupations de l'action du Gouvernement: maintenir la stabilité et développer l'appareil de production de notre pays.

Vous savez que les augmentations sont frappantes. Vous les retrouverez au cours des débats budgétaires particuliers. Je ne citerai que quatre chiffres: les autorisations de programme des routes nationales sont majorées de 30 p. 100; celles des autoroutes, de 40 p. 100; celles des télécommunications, de 13 p. 100, et de celles de la recherche scientifique, de 25 p. 100.

Cet équilibre n'a pas été obtenu en demandant un effort supplémentaire aux contribuables. Non, il n'y a pas d'impôt nouveau dans le projet de budget pour 1966. Les seules modifications de législation, sur lesquelles vous serez d'ailleurs appelés à vous prononcer, vont dans le sens soit d'un allègement, soit de la suppression de certains impôts.

Bien entendu, la progression de l'activité et des revenus, en 1966, se traduira par une augmentation des rentrées fiscales mais il faut situer exactement l'ordre de grandeur de ce phénomène.

En 1963, les rentrées fiscales ont progressé d'environ 13 p. 100; en 1964, les rentrées fiscales réelles ont augmenté de 14,22 p. 100; en 1965, d'après, non pas les évaluations initiales, mais les résultats dont nous disposons, les rentrées fiscales s'élèveront de 6,9 p. 100; en 1966 la progression des recettes fiscales retenue dans les prévisions est de 4,56 p. 100, soit légèrement moins que la progression du produit intérieur brut.

Vous avez certainement noté que le Gouvernement a tenu l'engagement qu'il avait pris l'an dernier concernant la deuxième

tranche d'aménagement de la surtaxe progressive et qu'il a même ajouté un certain nombre de dispositions en faveur de contribuables qui se trouvent dans une situation particulièrement difficile. Nous pensons aux célibataires, lorsqu'ils commencent à travailler, aux personnes âgées de plus de soixante-quinze ans et aux artisans.

Le budget de 1966, tel que je viens de le décrire sommairement, entend être l'outil raisonnable du développement de l'économie française. Il s'inscrit dans une politique qu'il accompagne et qui porte à la fois sur la conjoncture et sur les structures.

Les critiques qui sont adressées à l'action gouvernementale sur la conjoncture portent davantage sur le calendrier que sur les mesures elles-mêmes. Le Gouvernement a pris, en effet, tout au long de l'année 1965, un certain nombre de mesures d'animation de l'activité économique dont je rappelle la liste: diminution du taux de l'escompte de la Banque de France au mois d'avril; présentation du projet de loi modifiant l'imposition des entreprises au cours du même mois; desserrement du crédit à la consommation au mois de juin; contrats de stabilité — dont huit ont été signés et huit sont en cours de discussion — au cours du même mois; suppression de l'encaissement du crédit au mois de juillet; allongement du crédit bancaire et réforme des circuits financiers au mois de septembre; lancement d'un emprunt national en faveur de l'équipement au cours du présent mois.

C'est là un catalogue important de mesures étalées tout au long de l'année prises en faveur de l'activité économique. Ces mesures étaient réclamées, mais, chaque fois qu'elles intervenaient, on les estimait trop tardives. Qu'est-ce qui explique cette différence d'appréciation?

C'est que le climat que certains nous demandaient de créer et celui que le Gouvernement voulait instaurer par ces mesures n'étaient pas le même.

L'on nous demandait de rétablir une atmosphère dans laquelle, par la suppression du blocage des prix, par la création d'un climat de facilité, les entreprises auraient pu augmenter leurs prix de vente. Elles auraient ainsi trouvé le fameux ballon d'oxygène qui se serait d'ailleurs vraisemblablement rapidement dégonflé du fait de la ponction exercée sur lui par la hausse des coûts de production et les revendications salariales, qui auraient eu pour objet de compenser la hausse des prix.

Si nous avions pris cette direction — nous en connaissons le déroulement — que serait-il advenu? Le déficit du commerce extérieur, des restrictions plus ou moins déguisées des échanges et finalement, à terme, un ajustement monétaire.

Le Gouvernement voulait, lui, créer un climat fondamentalement différent, un climat dans lequel la demande, s'exprimant en termes réels et non pas par la création monétaire, viendrait assurer la reprise du développement de l'économie et où la mise à la disposition de l'investissement de ressources réelles assurerait, de son côté, le développement de l'équipement. C'est ce qui explique que, non seulement les mesures, mais leur calendrier aient été minutieusement établis.

Délibérément, le Gouvernement a refusé de créer dans l'économie des « paradis artificiels » (*Sourires*), mais systématiquement il a mis en place les moyens réels de développement dont sous vos yeux vous allez voir progressivement se dérouler les effets.

En ce début d'octobre, l'économie française a retrouvé la trajectoire normale de son développement.

Je commencerai par les prix.

La hausse des prix en France a été cette année la plus faible qui ait été constatée depuis dix ans et la plus faible de tous les pays d'Europe.

Ce n'est cependant pas encore un résultat suffisant. Nous devons tendre véritablement à l'élimination de tous les résidus de hausse qui subsistent dans notre économie. A cet égard, nous ne devons pas davantage nous résigner à cette expression complaisante de « l'érosion monétaire » que je n'ai acceptée, en ce qui me concerne, de me servir du terme équivoque d'« impasse ».

Notre objectif doit être la stabilité de la monnaie et des prix, c'est là que je voudrais échanger quelques observations avec M. le rapporteur général, à l'invitation duquel j'avais d'ailleurs répondu par avance en lisant très attentivement, comme ce document le mérite, son remarquable rapport.

M. Vallon se demande s'il est sage ou non de maintenir le dispositif du blocage des prix industriels.

Il existe dans l'esprit de tous ceux qui s'interrogent sur cette question une équivoque qu'il est nécessaire de dissiper. Lorsqu'ils parlent de blocage des prix, s'élèvent-ils contre une technique particulière qui a peut-être l'inconvénient de figer

le détail des prix, alors que le niveau général est satisfaisant ? S'élèvent-ils, à l'inverse, contre une politique qui a pour objet d'empêcher la hausse générale des prix français ?

En général, une certaine confusion existe. On explique que le blocage est une technique aveugle et très lourde administrativement, ce qui est exact, mais on indique, en revanche, que le déblocage apporterait une solution au problème de l'auto-financement des entreprises, ce qui signifie que cette solution leur serait apportée par la hausse de leurs prix de vente.

A cet égard, je voudrais très clairement distinguer : la politique du Gouvernement est et restera inflexiblement de maintenir le niveau actuel des prix français. Le Gouvernement estime que ce n'est pas par la hausse des prix, c'est-à-dire par la ponction sur les consommateurs français, que l'on peut résoudre le problème du financement de notre développement. En revanche, il est convaincu que la technique administrative du blocage n'est pas en soi satisfaisante. Chaque fois que, pour un motif ou pour un autre, il lui sera apporté la démonstration que la suppression du blocage ne portera pas atteinte à la stabilité moyenne des prix, il ne mettra aucun entêtement à maintenir le blocage. Il en a donné la preuve par les contrats de stabilité ; il continuera dans cette voie.

Je rejoindrai la conclusion de M. le rapporteur général : il serait souhaitable que ceux qui mettent tant d'ardeur à réclamer la levée du blocage des prix mettent une ardeur égale à demander que s'instaure dans certains secteurs une véritable concurrence : la fixation du prix par les monopoles n'est, ni techniquement, ni moralement supérieure au blocage des prix.

La seule substitution que nous puissions accepter, et cela volontiers, c'est de remplacer le blocage administratif des prix par la concurrence, c'est-à-dire par des techniques plus sélectives et plus fines, mais qui au total doivent maintenir le niveau de nos prix intérieurs. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. René Sanson. Très bien !

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Le commerce extérieur nous prouve également que l'économie française est bien sur la trajectoire normale de son développement.

C'est sans doute fort judicieusement, monsieur le président, que vous avez choisi ce jour pour engager le débat, car c'est ce matin que j'ai pu connaître le résultat du commerce extérieur du mois de septembre : plus que les précédents qui sont des mois d'été, ce mois est évidemment significatif, puisque nous nous retrouvons dans une période d'activité économique normale.

Au mois de septembre les résultats ont été les suivants : pourcentage de couverture des importations françaises par les exportations pour toutes les zones : 101 p. 100 ; pourcentage de couverture pour l'étranger : 99 p. 100.

Vous savez que l'équilibre est atteint à 92 p. 100, puisque, dans un sens, on compte les frais de transports et que dans l'autre on ne les compte pas ; nous sommes donc très au-delà de l'équilibre.

Il est plus frappant encore de constater que ces résultats sont acquis par une progression de nos exportations de 600 millions de francs par rapport au mois de septembre 1964. C'est un résultat auquel je suis tenté d'attacher une très grande importance, car si les entreprises françaises, sans doute sous la contrainte de la conjoncture, ont été amenées à multiplier leurs efforts pour s'implanter sur les marchés étrangers, cette implantation sera certainement prolongée et maintenue. L'habitude prise au cours de la période actuelle se révélera féconde pour l'avenir.

J'ai calculé ce que représentait pour la production française depuis le début de l'année, le développement de nos exportations.

Au cours des neuf premiers mois de l'année, la France aura exporté, par rapport aux neuf premiers mois de 1964, pour 3 milliards et demi de francs de plus. Cela représente, pour une période de neuf mois, près de 1 p. 100 de notre production intérieure brute annuelle.

La troisième indication est donnée par la conjoncture de l'emploi. Vous savez qu'après le fléchissement de la durée du travail qui a été observée au cours du premier trimestre 1965, la conjoncture était différente à la fin du second trimestre : l'on assistait au maintien de l'emploi et à une amélioration des indices qui le caractérisent.

Enfin, la production. Je ne dispose malheureusement pas encore de chiffres détaillés, mais simplement de données par secteur. L'ensemble de ces renseignements mène à une vue

convergente. La production industrielle française, notamment dans les secteurs qui avaient été les plus touchés, reprend sa progression régulière.

La conjoncture étant ainsi régularisée, il reste, bien entendu, les réformes de structure.

Je crois pouvoir dire que l'année 1965 a été marquée par une profonde évolution des structures de l'économie française. Elle se retrouve dans la législation et dans les réformes en cours de notre appareil industriel.

Le Gouvernement, cette année, vous a successivement demandé d'adopter une réforme de l'imposition des entreprises, et l'extension et la généralisation de la taxe sur la valeur ajoutée à l'ensemble de l'économie. Il a pris récemment des décrets prononçant une réorganisation, la première depuis 1945, de notre système bancaire.

Je parlerai d'abord de cette réforme, à laquelle M. Vallon consacre d'importants développements dans son rapport. L'ayant lu, j'ai eu l'impression d'y trouver, en ce qui me concerne, la notation suivante : « Elève Valéry : efforts soutenus ; résultats appréciables : ferait mieux s'il écoutait davantage son professeur. » (Rires.)

M. le rapporteur général. Toujours premier, toutefois !

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Je crois cependant que, même si l'appareil technique est complexe, même si la modification des circuits suppose nécessairement quelques délais, il ne faut pas sous-estimer, sinon l'importance de ce qui est acquis — et à cet égard je rejoindrai la pensée de M. Vallon — du moins la direction fondamentalement nouvelle prise depuis deux ans.

La question délicate est de savoir à quel rythme il convient de progresser sur cette voie, mais je crois que, sur le tracé de la voie, il n'y a pas de divergences d'appréciation.

Je ne voudrais pas, en raison de l'engagement que j'ai pris au début de cet exposé, entrer plus longuement dans le détail, mais je souhaiterais qu'en dehors même des travaux budgétaires, nous puissions avoir, devant la commission des finances de l'Assemblée, un très long et très complet échange de vues sur ces réformes que j'estime, pour ma part, fondamentales.

Vous avez déjà voté en première lecture le projet de loi relatif à la taxe sur la valeur ajoutée et vous savez que le calendrier des travaux législatifs a été établi de telle sorte que ce texte puisse être adopté définitivement avant la fin de l'année. Il doit être l'occasion, en 1966, d'une profonde transformation des rapports entre les administrations fiscales et les redevables. J'étudie dès à présent, avec mes collaborateurs, les dispositions à prendre en 1966 pour réunir tous les agents chargés de l'application de cette nouvelle législation et pour procéder à cette occasion à une rénovation profonde des méthodes de l'administration. Nous devons passer de l'optique du contrôle à l'optique de la coopération.

Vous voyez donc que les modifications de législation sont importantes. Mais, plus encore, d'après les informations dont nous pouvons disposer, nous sentons depuis plusieurs mois s'amorcer dans les structures de l'industrie, de la distribution et de l'agriculture françaises une incontestable transformation.

Il n'y a actuellement pas d'entreprise française qui ne s'interroge sur la nature de ses structures, sur les liens à établir ou à modifier avec telle ou telle autre entreprise voisine. Et je puis vous donner l'assurance, d'après les renseignements que je possède, que l'année 1966 sera, pour la première fois depuis la libération, marquée par de très importantes et très profondes modifications de structures de l'appareil industriel de la France.

A ces réformes, l'Etat doit, si cela lui est demandé, apporter son concours si, bien entendu, celui-ci est justifié. Mais surtout, par sa propre action, il ne doit jamais contrarier ou décourager des initiatives de cet ordre.

Lorsqu'on pense à des transformations de structures, on conçoit que l'investissement à réaliser n'est plus désormais celui qui consiste à repeindre la façade, mais à installer des machines neuves dans des entreprises équilibrées et qui se placent d'elles-mêmes constamment à la pointe du progrès technique.

Un certain nombre de mesures ont été prises en faveur de l'investissement productif : allongement de la durée du crédit, suppression de la règle du décalage d'un mois en ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée, à compter du 1^{er} septembre 1965 ; lancement, le 11 octobre, d'un emprunt d'Etat dont le produit ne sera pas consacré, comme on l'a dit ou écrit, à telle ou telle entreprise qu'il ne nous appartient pas de choisir, mais à des projets d'investissements additionnels et précis retenus en fonction de leur seule utilité économique.

C'est de tous les emprunts d'Etat lancés en France depuis fort longtemps le premier qui ne sera assorti d'aucune exonération fiscale, ce qui ne s'est pas vu chez nous depuis fort longtemps, à tel point que n'imaginant pas que cela fût possible, le législateur a négligé de disposer que de tels emprunts devaient être eux aussi autorisés par le Parlement.

Enfin, très prochainement et après des études qui sont conduites par M. le Premier ministre, des mesures supplémentaires de crédit seront prises en faveur des secteurs exposés de notre économie, c'est-à-dire particulièrement de ceux qui, en raison des traités internationaux supportent, et depuis longtemps, la concurrence internationale sans protection aucune.

De cette énumération je souhaite surtout que vous reteniez l'impression que toutes les mesures financières en préparation ou décidées témoignent d'une même préoccupation, je dirai d'une même hantise : celle du développement de l'investissement productif dans notre pays. Car cet investissement productif est le support de tout progrès et, en particulier, du progrès social.

Ce progrès social n'est pas oublié dans le projet de budget pour 1966. Vous le retrouverez à différentes lignes.

En ce qui concerne les personnes âgées, il se traduit par l'élévation à 1.900 francs au 1^{er} janvier 1966, à 2.000 francs ensuite, de l'allocation qui leur est servie. Les allègements fiscaux supplémentaires ont été réservés par priorité aux catégories les plus modestes. Enfin, pour l'augmentation des allocations familiales, une provision a été inscrite ; sa répartition sera, suivant l'usage, définie en cours d'année.

Voilà, mesdames, messieurs, notre politique.

Peut-on peser les chances de son succès ?

Ce succès repose, je crois, sur un changement d'attitude des responsables de l'économie, c'est-à-dire des chefs d'entreprise, des travailleurs, des syndicalistes, qui doivent désormais voir dans certains de leurs ennemis d'hier leurs alliés de demain. Je pense à trois ennemis qui doivent devenir trois alliés.

Le premier, c'est la politique financière ; le second, c'est la concurrence ; le troisième, c'est l'Etat.

La politique financière a été pour notre pays une telle suite de déceptions que chacun s'est accoutumé à imaginer qu'il ne pouvait jamais en provenir que des maux. Or le rétablissement de l'équilibre, l'assainissement des ressources, permettent au contraire de mettre la monnaie, le crédit, l'épargne et même la fiscalité, progressivement, au service de notre développement économique.

Le deuxième ennemi traditionnel était la concurrence, toujours regardée avec une sorte de suspicion inquiète. Mais, dans un monde tendu par les nécessités du progrès, la concurrence est l'aiguillon nécessaire des réformes de structure et, si j'ose dire, la « tête chercheuse » des orientations et des développements de demain. La concurrence doit être considérée comme le guide alors qu'elle était jusqu'à maintenant l'ennemi.

Et enfin l'Etat, l'Etat, ennemi traditionnel, en France, de tous ceux qui produisent et de tous ceux qui travaillent.

Jugement sommaire, hérité sans doute d'une double tradition. D'abord, la crainte ancienne de ce qui était un pouvoir trop fort et, ensuite, le souvenir d'un libéralisme que nous n'entendons plus guère invoquer que lorsqu'il s'agit de trouver un paravent pour des privilèges mais dont nous n'entendons jamais parler lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre une discipline qui sanctionne les défaillances de gestion. (Applaudissements sur les bancs des groupes des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)

Oui, l'Etat peut devenir l'allié du développement économique de notre pays. C'est toute la philosophie du V^e Plan. C'est aussi la philosophie de la politique économique du Gouvernement, sous la condition, bien entendu, que l'Etat ne cherche pas à s'installer lui-même, sauf dans les secteurs de sa compétence, créateur de richesses, car il n'en a ni la vocation ni l'aptitude, mais qu'il maintienne les grands équilibres fondamentaux et qu'il crée, au sein de l'économie, un climat propre à faciliter et à encourager les initiatives créatrices.

En vous décrivant cette politique, je souhaiterais en avoir moins exprimé la nature que fait sentir le mouvement car c'est une politique qui, à tout instant, s'est efforcée de faire du présent la plate-forme de l'avenir.

En 1965, nous avons retrouvé, je crois, la confiance dans la stabilité. En 1966, nous voulons retrouver la confiance dans l'avenir. (Applaudissements sur les bancs des groupes des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Jaillon, premier orateur inscrit. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

M. Louis Jaillon. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre des finances, mes chers collègues, après avoir entendu M. le ministre des finances, le jugement objectif qui nous semble devoir être porté sur le projet de loi de finances pour 1966 est que nous nous trouvons en présence d'un projet d'une extrême prudence.

La prudence est peut-être, monsieur le ministre, une vertu ministérielle. Permettez-nous de juger de sa valeur compte tenu de la situation de l'économie et des finances de la France en général.

Pour le Gouvernement, le projet de budget qui nous est soumis tend à accompagner la reprise économique.

Pour nous, plus audacieux et écartant aussi les tentations de l'inflation, le budget de 1966 devrait précéder et encourager la reprise économique et assurer au V^e plan une base de départ telle que ses objectifs puissent être atteints.

Votre projet de loi de finances est, bien entendu, marqué par une autre incertitude, celle de l'avenir du Marché commun, et il importe que vous puissiez faire disparaître au plus tôt, pour tous les responsables économiques de notre pays, les points d'interrogation qui risquent de les empêcher de croire au dynamisme de l'expansion. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

En ce domaine, nous pensons à juste titre que les facteurs psychologiques et politiques doivent être le moteur de l'économie. Si nous admettons, monsieur le ministre, que, dans le domaine des prix, le plan de stabilisation a, dans son ensemble, fort bien réussi, nous devons dire aussi que notre pays a connu, dans le Marché commun, la plus forte hausse des prix depuis 1958 jusqu'à 1964.

Si nous constatons que la balance commerciale s'est améliorée depuis six ou huit mois et qu'elle est maintenant en équilibre, si, de même, la balance des comptes est toujours favorable, il n'en reste pas moins qu'un des points noirs de la conjoncture depuis six mois est bien le fléchissement de la production industrielle et le malaise agricole.

Autre point noir : la crise des investissements qui demeurent, qu'on le veuille ou non, notoirement insuffisants, malgré l'apport, dans ce domaine, de capitaux étrangers évalués à 20 ou 25 milliards de francs, dont 12 milliards de capitaux américains.

Finalement, la perte de vitesse de notre économie se reflète dans la chute du taux de croissance de la production nationale tombé à 3 p. 100, ce qui représente une perte sèche de l'ordre de 12 milliards de francs par an. Ajoutons que, de 1958 à 1964, la production industrielle de notre pays se place au dernier rang des pays européens de la Communauté, l'Italie arrivant en tête.

Pour remédier à cet état de fait, le Gouvernement ne devrait-il pas aborder le problème financier en activant la réforme de la structure des circuits de financement ; en accordant une aide par des moyens fiscaux — on dit souvent que la fiscalité est une des clés de l'économie — en assouplissant de plus en plus le crédit ; en consacrant à la recherche technique les fonds qui devraient lui revenir dans un pays moderne ; en mettant en œuvre une politique appropriée de formation professionnelle ; en favorisant certaines concentrations et la rationalisation de la production, et en donnant enfin, dans l'administration, l'exemple d'une organisation rentable ?

Sur le plan social, le bilan de la politique économique est tout de même inquiétant : chômage en extension et réduction des horaires ; baisse du pouvoir d'achat de plusieurs catégories sociales ; accentuation des disparités entre elles ; inquiétude des chefs d'entreprises et des salariés. A titre d'exemple, selon l'O. C. D. E., au cours du premier trimestre 1965, pour une offre d'emploi vacant, on a enregistré quatre demandes non satisfaites, alors qu'il y a un an seulement ce rapport était de un à deux.

Quant à l'équilibre budgétaire, article électoral par excellence, ne dissimule-t-il pas un transfert de charges effectué au nom de la débudgétisation des investissements et qui conduit à alourdir les charges des établissements financiers tels que la caisse des dépôts et consignations au détriment, bien entendu, des collectivités locales.

Ajoutons qu'en ce qui concerne la répartition des fruits de l'expansion, elle appelle elle-même des commentaires défavorables. C'est, monsieur le ministre, ce que nous allons tenter d'examiner.

La loi de finances marque une prudence trop grande en matière d'aménagement de l'impôt sur le revenu. Cet impôt, qui devrait corriger les injustices inhérentes à la fiscalité indirecte, ne joue plus aujourd'hui le rôle prévu par le législateur dont la volonté n'a jamais été respectée.

L'amendement de notre collègue et ami, M. Baudis, voté par la commission des finances, tend à réparer, pour l'avenir, ces

injustices. Il dispose, en effet, que si, au cours d'une année, intervient une hausse supérieure à 5 p. 100 de l'indice général des taux de salaires horaires, le Parlement est saisi de propositions tendant à aménager les tranches du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Les très modestes, trop modestes, aménagements intervenus dans votre projet de budget n'ont d'autre effet que d'atténuer quelque peu le rythme d'aggravation du poids de l'impôt sans mettre un terme à cette aggravation. En 1965, le nombre des foyers imposables sera de l'ordre de huit millions. Il a, je crois, plus que doublé en dix ans. M. le rapporteur général faisait très justement remarquer que, s'agissant des ressources, le total des impôts d'Etat, calculés d'après les évaluations des lois de finances de ces dernières années, a progressé de 263 p. 100 entre 1955 et 1966, passant de 27 milliards à plus de 98 milliards de francs. Dans le même temps, disait-il, le montant des contributions directes croissait de 264 p. 100, celui du chiffre d'affaires de 214 p. 100. Toujours entre 1955 et 1966, l'impôt sur le revenu des personnes physiques, qui représentait 35 p. 100 des impôts d'Etat en 1955, représentera 16,60 p. 100 des mêmes impôts, soit trois fois plus.

Faut-il ajouter que, si nous nous réjouissons — et si nous vous remercions — de la suppression de la taxe complémentaire pour les artisans, nous nous étonnons que les promesses faites aux autres assujettis, en particulier aux commerçants et aux petits industriels, n'aient pas été tenues.

Enfin, je veux parler des zones de salaires. Des porte-parole du Gouvernement — notamment vous-même, monsieur le ministre des finances, à cette tribune — se sont engagés à les faire disparaître avant la fin de la présente législature. Concevables peut-être en 1945, les zones de salaires n'ont plus leur raison d'être en 1966, la vie étant moins chère actuellement dans certaines grandes villes que dans nos campagnes. J'ajoute, et cela a son importance, que les maires se plaignent de l'instabilité des fonctionnaires dans les communes rurales, cette instabilité étant due, en grande partie, à des différences de traitement. C'est ainsi qu'un instituteur débutant dans un poste rural et y restant pendant dix ans perd environ 740.000 anciens francs sur son homologue de Lyon ou de Paris.

Prudence trop grande aussi en matière de logement social : insuffisance de la dotation du programme social de relogement qui s'adresse à une clientèle encore nombreuse disposant d'un faible pouvoir d'achat et niveau manifestement trop bas des prix-plafond qui conduit à dépouiller les programmes d'H. L. M. de certains éléments de confort pourtant indispensables ; inquiétante faiblesse aussi, des crédits destinés à la rénovation urbaine.

Il faut, à notre avis, consentir des crédits à plus long terme, en vue de mobiliser l'épargne privée, pour faire face aux échéances redoutables de 1970 dans ce domaine.

Il conviendrait peut-être aussi d'accorder un amortissement plus rapide aux entreprises qui désirent investir dans la construction de logements dits sociaux.

Ce projet de loi de finances ne reflète-t-il pas, en outre, l'injustice de l'action gouvernementale dans le domaine agricole à la suite des incertitudes nées des difficultés rencontrées par le Marché commun, auxquelles s'ajoute une mauvaise récolte — dont vous n'êtes d'ailleurs pas responsable — consécutive aux intempéries qui ont accablé les exploitations agricoles ?

Face à ces difficultés sérieuses, le projet de budget pour l'agriculture — qui est fort insuffisant — veut imposer, injustement à notre avis, des sacrifices financiers nouveaux aux exploitants, en instituant une taxe à la charge des producteurs de blé tendre et d'orge et en majorant de 16 p. 100 les cotisations individuelles de vieillesse qu'ils doivent verser, et de 30 p. 100 les cotisations cadastrales.

Voilà semble-t-il, un sérieux coup de canif donné au plan de stabilisation. Et, puisque nous parlons du plan de stabilisation, il nous serait agréable, monsieur le ministre des finances, de vous entendre sur un arrêté du 30 juillet 1964 — pris conjointement par votre ministère et par celui de l'industrie — autorisant une hausse anormale des prix de l'éclairage public à la charge des collectivités locales, ainsi qu'une hausse tout aussi importante du courant vendu à l'industrie. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et sur quelques autres bancs.)

Au mépris des clauses de l'article 12 du cahier des charges, par exemple, le prix du courant utilisé pour l'éclairage public, qui était, au début de l'année 1965, fixé à 8 centimes 20 est passé, au 1^{er} août 1965, à 19 centimes — soit 19 anciens francs — et il atteindra au 1^{er} août 1966 30 centimes, comme l'ont indiqué à de nombreux maires des inspecteurs d'Electricité de France, ajoutant qu'il convenait de prévoir, dans le budget de 1966, les sommes nécessaires pour compenser cette hausse.

Voilà tout. — Une hausse de 400 p. 100 d'une année sur l'autre ! Faut-il conclure à un transfert de charges ? Faut-il admettre que, par l'augmentation des centimes additionnels, les collectivités locales devront maintenant prendre en charge une partie du déficit d'Electricité de France jusqu'à présent supporté par l'Etat ? Pensez-vous rendre nos industries plus compétitives en leur imposant d'une année sur l'autre un tel relèvement des tarifs ?

Cela semble en contradiction avec la déclaration que vous venez de faire.

Examinons maintenant les difficultés rencontrées par les collectivités locales pour faire face à leur équipement général, voirie et écoles notamment.

Les possibilités d'emprunt annuel pour les travaux de voirie, qui étaient primitivement de 10 millions d'anciens francs, ont été ramenées à cinq millions d'anciens francs il y a deux ans. Dorénavant, pour obtenir un tel emprunt, déjà très faible, les maires devront demander une autorisation spéciale à l'autorité de tutelle, ce qui diminue encore les possibilités d'aménagement déjà trop réduites et porte un peu plus atteinte à la souveraineté des collectivités.

Quant aux constructions scolaires et à l'équipement sportif et éducatif, la forfaitisation des travaux vue à l'échelon parisien met les finances locales dans une situation périlleuse. J'ai déjà eu l'occasion, monsieur le ministre, de vous entretenir de ce problème.

En effet, les prix plafond prévus par le Gouvernement étant, par suite de la forfaitisation, trop bas, il s'ensuit, lors des adjudications, de nombreux dépassements, très souvent justifiés, notamment dans les communes de montagne, mais impossibles à financer du fait des dispositions prises par votre ministère interdisant aux caisses d'épargne et à la caisse des dépôts et consignation d'accorder les prêts nécessaires, et ce en pleine contradiction avec la loi Minjoz de juin 1950 qui permettait justement aux caisses d'épargne de financer des travaux importants au moyen de prêts à long terme et à taux d'intérêt raisonnable.

Maintenant, pour faire face à ces dépassements, les communes doivent s'adresser à des organismes privés et à des compagnies d'assurances qui demandent un intérêt atteignant parfois, avec leur commission, 7 p. 100. Dans ma commune, des propositions nous ont même été faites allant jusqu'à 10 p. 100.

Comment voulez-vous que les communes poursuivent leur équipement avec des prêts consentis pour huit ans et à 7 ou 8 p. 100 d'intérêt ?

Depuis un certain nombre d'années, malgré le relèvement du plafond des dépôts dans les caisses d'épargne, le ministère des finances recommande aux établissements financiers de diminuer le volume des prêts qu'ils consentent aux collectivités locales afin que celles-ci consacrent une part plus importante de leurs ressources au financement d'investissements prioritaires sur le plan national. Comme si les investissements communaux ou départementaux n'étaient pas, eux aussi, indispensables à la vie et au bien-être de nos concitoyens et ne s'intégraient pas dans le plan d'équipement général !

J'en arrive au fonds d'investissement routier, vital pour le développement de notre économie.

Si l'article 22 de la loi de finances pour 1966 prévoit en sa faveur un relèvement de 12 p. 100 des recettes perçues au titre de la taxe intérieure de consommation sur les carburants, contre 11 p. 100 l'an dernier et 7 p. 100 il y a seulement quelques années, il faut certes s'en réjouir. Mais on est encore loin du prélèvement de 22 p. 100 que le législateur avait prévu le 30 décembre 1951 et qui, du reste, n'a jamais été appliqué. Au surplus, à cette époque le parc automobile contenait quatre millions de véhicules seulement, alors qu'il est actuellement de dix millions. Ce n'est donc plus un prélèvement de 22 p. 100 qu'il faudrait envisager aujourd'hui, mais un prélèvement plus important encore.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Jaillon ?

M. Louis Jaillon. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Je veux non pas contredire M. Jaillon, mais simplement apporter une précision.

M. Jaillon nous a dit lui-même que le prélèvement n'a jamais été intégralement effectué. Mais on a été assez loin dans cette voie puisque dans le budget de 1958, le prélèvement était égal à zéro !

D'autre part, il est difficile de comparer les deux pourcentages. En effet, le prélèvement de 22 p. 100 s'appliquait aux recettes fiscales de l'époque. Lorsque, avant 1959, on a majoré les impôts sur l'essence, on n'a pas incluse cette majoration dans l'assiette du prélèvement. La base de calcul actuelle comprend au contraire non pas la fraction des taxes à laquelle devait s'appliquer le taux de 22 p. 100, mais la totalité des taxes sur les produits pétroliers.

M. Louis Jaillon. Je vous remercie de cette précision, monsieur le ministre.

Nous constatons toutefois que les crédits d'engagement pour 1966, en ce qui concerne la voirie communale, restent les mêmes qu'en 1965.

M. Eugène Montel et M. Pierre Abelin. Ils sont même inférieurs.

M. Louis Jaillon. Quant à la voirie urbaine, la légère augmentation constatée se traduit cependant par une nette insuffisance du fait que, sur 110 millions de crédits, 70 millions sont affectés à la région parisienne. Il ne reste donc, pour le reste du territoire, que 40 millions. Que voulez-vous que nos communes et nos départements fassent avec 40 millions seulement ? (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

Monsieur le ministre, ces chiffres se passent de commentaires. J'espère que vous les reconsidérerez à la faveur d'un collectif.

Si l'on compare notre situation à celle d'autres pays européens, on constate l'insuffisance du niveau actuel des investissements routiers français. La France alloue, pour son réseau routier, une moindre fraction de son produit national brut que de nombreux autres pays européens. C'est en France que la participation de l'Etat est la plus faible, les départements et les communes assurant la plus grande part des aménagements routiers sur leurs propres ressources.

Pourtant, avec 71,6 centimes de taxe par litre d'essence, la France se trouve en tête des pays d'Europe en ce qui concerne la fiscalité sur les produits pétroliers.

Autre moteur incontestable de notre économie : les postes et télécommunications. Le rapport sur le projet de budget de cette administration souligne l'insuffisance de l'équipement et la nécessité d'appliquer une politique du personnel tenant compte des obligations du service : 13.000 employés ont été demandés, 6.500 auront été accordés d'ici à la fin de l'année.

Tout cela ne favorise pas le développement de cette importante administration. Nous désirerions un relèvement très sensible des autorisations de programme dans les meilleurs délais. La commission des finances en a longuement discuté et c'est, à notre avis, indispensable.

Enfin, malgré une très légère évolution des crédits du commissariat au tourisme, le tourisme français, une fois de plus, fait figure de parent pauvre.

La loi de finances se refuse, comme toujours — car il en était ainsi dans le passé, et ce n'est pas une critique personnelle à votre endroit, monsieur le ministre — à admettre la place importante que tient le tourisme dans notre économie et lui accorde des crédits dont l'insuffisance ne cesse d'être soulignée, tant au sein de la commission des finances qu'ici même en séance publique.

J'en ai terminé, monsieur le ministre. Toutes ces observations me semblaient nécessaires. Nous ne sous-estimons pas les difficultés considérables rencontrées par votre ministère et par vous-même, comptable et incitateur, face aux énormes besoins de la nation.

Comme par le passé, le vote des députés de mon groupe dépendra de vos explications, des réponses que vous voudrez bien faire à la suite de cet exposé et des améliorations que vous pourrez apporter à votre projet au cours du débat. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Duffaut. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Henri Duffaut. Monsieur le ministre, le plan de stabilisation a été conçu dans la joie et ponctué de déclarations ministérielles d'un optimisme régulièrement croissant. Votre discours d'aujourd'hui ne fait pas exception à cette règle. Il la confirme.

Nous sommes, quant à nous, beaucoup plus réservés à l'égard de ce plan. Nous doutons de ses résultats et nous sommes inquiets de ses conséquences. Nous constatons que la reprise est longue à se manifester spontanément. Nous nous interrogeons sur la nécessité de mesures de relance. Nous redoutons ce qu'une très haute personnalité politique française a appelé « une maladie de langueur de l'économie ».

Nos craintes ont été avivées au mois de juillet dernier. En effet, il nous a semblé alors que le point de vue de M. le

Premier ministre paraissait se rapprocher du nôtre et, par conséquent, diverger du vôtre ; mais, par un hasard aussi heureux qu'imprévu, une « photographie gastronomique » nous a convaincus de notre erreur et de la parfaite solidarité ministérielle !

La présentation de ce budget en est un autre témoignage. Le plan de stabilisation visait deux objectifs, la stabilisation des prix et une saine reprise de l'expansion dans une conjoncture assainie. Il postulait aussi un budget en équilibre. C'est dire que le budget est étroitement lié à la stabilité des prix et à la progression de l'économie.

On nous a assuré que la hausse des prix avait été brisée et M. le ministre des finances vient de nous indiquer que l'augmentation de nos prix, depuis le mois de décembre dernier, si elle avait été un peu plus forte qu'aux Etats-Unis, était nettement inférieure à celle qui s'est produite dans les autres nations industrielles européennes.

Vos termes de comparaison sont judicieusement choisis puisqu'ils partent d'un mois de décembre pendant lequel le niveau des prix a été particulièrement élevé en France.

Vous nous avez aussi indiqué que la hausse des prix avait pu être contenue dans une limite de 2,5 p. 100. Personnellement, je n'aime pas cette expression « contenue », qui me paraît significative d'un équilibre obtenu par cette contrainte que nous n'avons jamais cessé de dénoncer et qu'aujourd'hui, d'ailleurs, dénonce avec nous M. le rapporteur général. Nous avons toujours affirmé que la taxation et le blocage ne pouvaient être érigés en système permanent et qu'ils étaient en outre générateurs de distorsions artificielles. Enfin, nous avons appris — et il nous est agréable que des voix autorisées, même celle de M. le ministre des finances, nous rejoignent ! — que la taxation et la liberté des prix dans la concurrence étaient la même expression, à vrai dire successive, d'une même règle.

Puisque nous revenons un peu en arrière, je voudrais revenir au mois d'octobre 1964 où comme cette année, monsieur le ministre, vous nous présentiez le budget. Il était fondé sur une hausse des prix de 1,9 p. 100, et je me rappelle les très justes observations de M. le rapporteur général, que je lis toujours avec le plus grand profit. Il déclarait que cette hausse de 2 p. 100 correspondait à une destruction de l'unité monétaire en trente-cinq ans.

Vous aviez tenu, monsieur le ministre, à apaiser ses craintes et expliqué que les calculs étaient faits année sur année et que, si ce taux avait été retenu, c'est qu'il avait fallu tenir compte de la hausse assez rapide des prix au début de l'année.

Mais, aviez-vous ajouté, le fait même que nous avons retenu ce taux signifie que la stabilité des prix est obtenue et que la hausse d'ici au 31 décembre 1965 ne sera pas supérieure à 1 p. 100.

Et, dans une magnifique envolée, vous affirmiez : « Le franc que nous vous présentons est un franc centenaire » !

Je regrette très vivement que cette prophétie n'ait pas été réalisée et que, dès le mois de mai, la prévision de hausse des prix ait dû être révisée et portée à 2,3 p. 100. Elle sera d'ailleurs vraisemblablement dépassée pour atteindre, d'ici à la fin de l'année, 3 p. 100, sinon davantage.

Dans ces conditions, je m'étonne que, de nouveau, l'hypothèse budgétaire de 1966 soit fondée sur une prévision de hausse de 1,8 p. 100 et je me demande comment elle pourra être réalisée alors que l'on envisage d'augmenter le prix des services publics, suivant les méthodes les plus classiques, c'est-à-dire après le mois de décembre prochain, qu'une hausse des loyers n'est pas exclue et qu'il sera nécessaire de couvrir le profond déficit de la sécurité sociale.

La deuxième hypothèse budgétaire est fondée sur la croissance de l'économie, qui a été évaluée à 4,5 p. 100. L'année dernière elle avait été arrêtée à 4,3 p. 100. C'était un chiffre très bas, le plus bas que nous eussions connu depuis la Libération, et j'avais observé soit qu'ils correspondait à une prévision sérieuse mais inquiétante, exigeant la prise immédiate de mesures de redressement, soit qu'il traduisait la volonté déliée du Gouvernement de casser l'expansion.

Cette basse prévision elle-même n'a pas été atteinte ; elle a été révisée en baisse et, dès le mois de mai, a été ramenée à 2,5 p. 100. On nous assure qu'elle sera atteinte. Or, pour qu'elle le soit, il faudrait que l'indice de la production industrielle augmente de 2 p. 100. Comme, au cours du premier semestre, il a été inférieur de 1 p. 100 à celui de l'année précédente, il devrait au cours du deuxième semestre progresser de 6 p. 100, c'est-à-dire se situer à huit ou dix points des indices actuels.

Il est bien certain que cet objectif ne sera pas atteint et la progression à réaliser au cours de l'année 1966 en sera d'autant plus importante. Cette hypothèse ne sera pas plus réalisée que l'hypothèse de hausse des prix.

Comment et sur quoi pourrait aujourd'hui se fonder une véritable reprise de l'économie? Le pouvoir d'achat des consommateurs, qu'il s'agisse des agriculteurs, des commerçants, des artisans ou des salariés, n'a cessé de se détériorer. Les stocks, certes, ont parfois diminué, tout au moins dans certaines branches mais ils se situent encore à des niveaux excessifs au regard de la consommation.

Vous avez, monsieur le ministre, fait état de la situation satisfaisante de nos exportations, notamment de la couverture favorable de notre commerce extérieur, qui est due, il faut bien le reconnaître, à la stagnation de nos importations, ce qui n'est pas un excellent signe de santé économique. Or, il est bien certain que si l'activité économique reprenait, se traduisant notamment par une reprise des importations de matières premières, aussi bien l'équilibre de la balance commerciale que celui de la balance des comptes se trouveraient compromis. De plus, cet excédent a été dû à des causes circonstancielles : augmentation de 50 millions par mois de nos exportations de blé à la suite de bonnes récoltes ; exportation de 80 millions par mois d'acier en raison de la crainte de grève éprouvée par la sidérurgie américaine.

Il est une autre cause sur laquelle vous ne vous êtes pas étendu dans votre rapport économique et financier. Cette cause est internationale. La moitié de nos exportations vont vers les pays du Marché commun — dont un quart vers l'Allemagne — ce qui signifie que notre commerce extérieur repose essentiellement sur des conjonctures étrangères et sur le gonflement de la demande de l'Allemagne fédérale. Il suffirait que la conjoncture de ces pays connaisse une hésitation, un certain ralentissement, pour que l'équilibre de notre commerce soit affecté.

C'est pourquoi nous sommes profondément troublés par l'évolution que peut connaître le Marché commun. Il est bien certain que notre commerce extérieur, satisfaisant aujourd'hui quant à son taux de couverture, l'est moins quant au volume des échanges. Il est lié à un certain nombre d'incertitudes et de causes circonstancielles. Il dépend de la conjoncture de puissances industrielles, parmi lesquelles l'Allemagne tient un rang prépondérant. Enfin et surtout, il ne bénéficie pas du soutien d'un commerce intérieur assez puissant.

Les exportations sont en progrès de 13 p. 100, avez-vous dit, les importations n'augmentent pas et la production est stationnaire.

Mais cette situation a une autre conséquence sur le plan intérieur : la consommation globale a diminué et, si l'on tient compte de l'évolution démographique, on constate que la consommation individuelle a décliné bien davantage encore.

Cette pause, cette régression ont une influence sur le niveau de l'emploi et il faudrait remonter loin pour retrouver ce chiffre de trois cent mille chômeurs actuellement recensés dans les statistiques du ministère du travail. Depuis deux ans la durée du travail a diminué de façon constante et régulière alors qu'il y a, au contraire, crise de main-d'œuvre dans des pays voisins comme la Suisse ou l'Allemagne.

Mais il est un fait bien plus grave et bien plus inquiétant. Il ressort en effet des statistiques du ministère du travail que les demandes d'emplois non satisfaites émanent, pour la plus grande part, de jeunes gens de dix-huit ans et, pour une part encore importante, de personnes ayant occupé un premier emploi et dont l'âge est compris entre dix-huit et vingt-quatre ans.

Une classe nouvelle va se présenter sur le marché du travail, beaucoup plus nombreuse que celle qui lui fait place. Il est nécessaire de redonner une vie à notre activité économique pour fournir du travail à ces jeunes gens. Nous sommes nombreux sur ces bancs, j'en suis persuadé, à penser qu'il serait regrettable que le premier acte de la vie d'homme et de la vie sociale de ces jeunes gens nés à la Libération et avec la Libération soit une inscription dans un bureau de chômage. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Le marché du travail connaît les difficultés que j'ai indiquées. Mais les investissements laissent également à désirer. M. Jaillon vient d'évoquer ce problème, essentiel pour l'avenir de notre économie ; mon collègue et ami M. Tony Larue y reviendra à son tour tout à l'heure avec plus de développement ; pour ma part je me bornerai à quelques observations générales.

En 1965, le niveau des investissements est resté stable ; cela signifie qu'au regard de la croissance des investissements publics, il y a eu réduction sensible des investissements privés. Ces derniers ont notablement diminué au cours du premier semestre par rapport au semestre précédent.

Cette situation est d'autant plus grave qu'elle a commencé à se manifester à la fin de l'année 1962 et qu'elle n'a pas cessé

de se développer à un rythme accéléré. Pendant ce temps, les investissements allemands ne cessent d'augmenter, notamment en rapport du produit intérieur brut. L'Allemand investit donc en proportion beaucoup plus que nous dans le cadre de ce produit.

Je rappelle qu'en 1959, au début de l'ère nouvelle, le produit par habitant était supérieur en France à ce qu'il était en Allemagne. Aujourd'hui, en 1965, il est en Allemagne supérieur d'un quart à ce qu'il est en France. C'est là une marque de l'évolution divergente de deux économies : l'une, l'économie allemande, prospère dans la stabilité sans s'en réclamer ; l'autre, l'économie française, végète en se réclamant de la stabilité sans la réaliser. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Le Gouvernement a d'ailleurs pris conscience de ce problème des investissements. C'est certainement pourquoi il a pris les mesures que vous avez énumérées tout à l'heure, monsieur le ministre, et auxquelles il faut ajouter les crédits d'impôt accordés aux actionnaires, les avantages octroyés aux obligataires, et les contrats d'épargne contenus dans le budget. C'est là, à notre avis, une fausse approche du problème, car il ne suffit pas de ranimer le marché financier pour stimuler les investissements. Il est de fait que les investisseurs ne souhaitent pas investir car ils n'ont encore aucune confiance dans la politique du Gouvernement et ses contradictions. Le Gouvernement les invite à investir au moment même où, par tous les moyens, il s'attache à réduire la consommation individuelle et où, par son action internationale, il compromet les perspectives de la politique européenne extérieure. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

D'ailleurs, comment pourrait-il arriver à susciter des investissements quand, dans le même temps, les charges, qu'il s'agisse des services, des charges sociales, des salaires, et nous verrons tout à l'heure quel est le sort des salariés, ne cessent d'augmenter et ne peuvent s'étaler sur une production qui est contrariée par la réduction du pouvoir d'achat ?

Il est bien certain que personne ne veut plus tenir le pari de ces investissements dont la rentabilité n'est pas assurée. On peut dire que, pour beaucoup, comme la majorité le disait aux temps heureux de M. Queuille, le mot de stabilité est devenu synonyme d'immobilisme.

Et puis, à travers ce problème des investissements, apparaît un autre problème essentiel, celui du pouvoir d'achat.

Le pouvoir d'achat n'a jamais cessé, depuis trois ans que le plan de stabilisation a été mis en vigueur, d'être comprimé par la hausse des charges fiscales. A cet égard, il est bon de citer quelques chiffres, mais au lieu de les appliquer, comme vous l'avez fait tout à l'heure, à l'ensemble du budget, il faut les appliquer à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

De 1963 à 1964, cet impôt a augmenté de 30 p. 100 ; de 1964 à 1965 il a augmenté de 11,5 p. 100 ; de 1965 à 1966, dans le budget que vous nous présentez, il augmentera encore de 11 p. 100. En trois ans donc l'augmentation atteint 60 p. 100. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Je laisse alors à cette assemblée le soin de répondre à la question de savoir si le revenu de la nation a, en trois ans, augmenté dans cette même proportion de 60 p. 100. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

A plusieurs reprises, nous avons réclamé des allègements fiscaux ; nous n'avons pas été entendus. Le résultat, c'est qu'aujourd'hui le rapport entre, d'une part, le montant de l'impôt, et, d'autre part, le montant de la production intérieure brute, n'a cessé d'augmenter. En 1961 et 1962, il était de 25 p. 100 ; en 1963 il a été de 25,9 p. 100 ; en 1964, de 26,7 p. 100. En 1965, année où le produit intérieur n'aura pas augmenté, il sera certainement encore supérieur.

Pendant ce temps, d'autres pays ont un autre souci, celui de développer leur production. Ils s'y efforcent par l'allègement des prix de revient et notamment par un abaissement des impôts, qu'ils soient directs ou indirects. Telle est la politique qui, avec beaucoup d'efficacité, est suivie dans des pays aussi divers que les Pays-Bas, l'Allemagne fédérale, le Japon, les Etats-Unis ou les Etats de l'Est. Ils ont trouvé dans une production augmentée la récupération des dégrèvements consentis. Ils y ont trouvé les ressources propres à permettre les investissements nécessaires ainsi que les ressources nécessaires à l'amélioration de la condition sociale de leurs populations.

On disait, tout à l'heure, que l'Allemagne avait vu ses prix augmenter de 3 p. 100, mais durant le même temps, les salaires allemands augmentaient de 9 p. 100. Le prix de la vie a augmenté de 1 p. 100 aux Etats-Unis, mais le salaire horaire a augmenté de 3,5 p. 100. Pendant ce temps, la rémunération des fonctionnaires français, calculée d'une année sur l'autre, a été augmentée de 4 p. 100, mais a été absorbée, et au-delà, par

l'addition cumulée de la hausse des prix et du prélèvement fiscal. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

Nous aurions souhaité que l'abattement de 20 p. 100 prévu en faveur des salariés et des retraités soit relevé. Il n'en a rien été.

Nous aurions souhaité un élargissement plus sensible des tranches de la surtaxe progressive et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Qu'est-ce qu'on nous offre ? Une élévation des limites de la première tranche de 2.400 francs à 2.500 francs.

C'est en 1953 que cette tranche avait été fixée à 2.400 francs. En 1966, elle sera portée à 2.500 francs. Il n'y a aucune commune mesure entre 2.400 francs en 1953 et 2.500 francs en 1966. Je vous laisse le soin d'apprécier. Beau progrès en vérité ! (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Il y a quelques années, une distorsion existait entre les salaires publics et para-publics et les salaires privés ; il s'en est ensuivi les mouvements sociaux que nous avons connus en 1963 ainsi que des mesures de rattrapage. Aujourd'hui, l'effet de ces mesures est complètement annulé et, au moment où il serait nécessaire d'en prendre de nouvelles, on s'est borné à réduire l'augmentation des fonctionnaires de 4 p. 100 à 3,5 p. 100. Il y a là, en germe, la source de conflits nouveaux.

De même, nous sommes frappés par la faiblesse des crédits culturels et des crédits sociaux. Enfin, nous constatons que certains problèmes ont été complètement négligés : je pense, notamment, à celui des rapatriés.

Des promesses avaient été faites : elles n'ont pas été tenues. Des engagements avaient été pris, des textes avaient été votés : ils n'ont pas été appliqués. Or, nous pensons que la reconnaissance des droits des Français d'Algérie est une condition nécessaire de la restauration de l'unité nationale. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs.)

Un mot encore à propos d'un certain nombre de crédits. Le Gouvernement a fait état de certaines majorations, soit en pourcentage, soit en valeur absolue : mais les crédits devraient être envisagés non seulement en valeur absolue, mais à la lumière des besoins qu'ils sont destinés à couvrir. Je me bornerai à évoquer la situation de quatre chapitres.

On va construire quelques kilomètres d'autoroutes, mais, en raison du développement de la circulation, celle-ci n'a jamais été aussi difficile que cette année. Jamais nous n'avons connu des embouteillages aussi importants. Cela n'a pas été pour favoriser le développement du tourisme dans notre pays.

On perce un tunnel sous le mont Blanc, je m'en réjouis, et on envisage d'autres percements internationaux mais, dans le même temps, les fleuves redeviennent des frontières. Dans ma ville d'Avignon, il faut à peu près une heure et demie pour traverser le Rhône.

On majore les crédits pour l'équipement urbain ; seulement, dans les villes, des quartiers nouveaux sont construits, et les maires sont obligés pour les équiper de reconsidérer parfois l'ensemble de leur équipement. Les dépenses augmentent proportionnellement beaucoup plus rapidement que les crédits d'Etat, de telle sorte que le taux des subventions ne cesse de s'amenuiser.

Quant à l'éducation nationale, la rentrée se fait toujours dans des conditions difficiles. Envisagez-vous, monsieur le ministre, de construire les écoles maternelles qui, actuellement nécessaires, seront, au terme du délai de construction, absolument indispensables ?

Pour ce qui est du logement, nous avons enregistré que le nombre des H. L. M. avait été porté de 140.000 à 150.000. Je demande aux maires qui siègent dans cette Assemblée s'ils pensent qu'avec une augmentation de la dotation de 7 p. 100 il leur sera possible de résorber les retards anciens, de faire face aux demandes nouvelles, de remédier au surpeuplement des logements, de reloger les habitants des îlots insalubres ou périlleux. Est-ce que en définitive, la situation à cet égard ne sera pas plus défavorable qu'au début de l'exercice ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

A cette occasion, je citerai un seul chiffre. En 1964, le nombre des mariages a été supérieur de 37.000 à celui de 1963. Les 10.000 logements supplémentaires ne permettront pas de faire face à une partie des demandes émanant de ces 37.000 nouveaux ménages. Tout à l'heure, j'évoquais avec une certaine angoisse le cas de ces jeunes gens dont le premier contact avec la vie sociale sera l'inscription à un bureau de chômage. C'est avec la même émotion que je pense à ces jeunes ménages dont l'avenir sera perturbé et dont l'union sera peut-être rompue parce qu'ils n'auront pas trouvé l'appartement qui aurait été nécessaire au développement harmonieux de leur famille.

Enfin, l'équipement téléphonique. Lors d'une des dernières séances de la commission des finances, M. Souchal nous a indiqué que le nombre de postes raccordés serait supérieur à 235.000 au cours de l'année prochaine ; mais il ne nous a pas caché que le nombre des besoins à satisfaire s'élèverait à 280.000, de telle sorte que, à la fin de l'année, le solde sera plus défavorable qu'au début de l'exercice.

Je pense également au souci de ces magistrats locaux qui gèrent des marchés d'intérêt national, qui créent des zones industrielles, qui invitent les commerçants et les industriels à s'y établir et qui ne sont pas en mesure de leur obtenir le Têlex ou le téléphone nécessaires à l'exercice de leur profession. Le Gouvernement, en la circonstance, ne donne pas un bon exemple, et je me demande quel serait son jugement à l'égard d'un industriel qui refuserait des clients et qui ne ferait pas les investissements nécessaires pour satisfaire leurs besoins. J'imagine que, comme dans son rapport économique et financier, il évoquerait ces structures « cruellement marquées par la rouille et par la corrosion » d'années de retard accumulées. Peut-être même l'abaissement des murailles douanières lui permettrait-il d'apercevoir la hardiesse, la vigueur de l'équipement en téléphone, en routes et en logements, de nos concurrents de demain.

Voilà très brièvement, dans une discussion budgétaire forcée, ment rapide, les observations que je voulais présenter sur l'évolution de notre situation économique.

Les prix, dans la contrainte, n'ont augmenté que de 3 p. 100 au lieu de 5 p. 100, mais le manque à gagner de notre production est supérieur à 10 milliards. Notre industrie a pris un retard de plus de 10 p. 100 par rapport à l'industrie américaine et à l'industrie allemande et se laisse même distancer par l'industrie anglaise et l'industrie italienne. Le chômage s'est aggravé, les investissements ont diminué et nous ne sommes pas préparés à entrer favorablement dans la compétition internationale. Les inégalités de revenus se sont accentuées. La politique du Gouvernement est contradictoire : il veut investir, mais comprime la consommation. Les objectifs du IV^e plan ne sont pas atteints ; quant à ceux du V^e plan ils sont déjà compromis. Le plan, d'ailleurs, n'a véritablement aucun sens, c'est une simple déclaration d'intentions, sans aucune obligation ni sanction.

Quant au budget, son équilibre est un véritable leurre. Je ne parle pas de l'excédent de 140 millions, je pense qu'il est destiné à permettre d'accorder quelques satisfactions, quelques menues satisfactions aux membres de la majorité. Mais le budget de l'Etat ne peut pas être isolé du budget des services publics, pas plus qu'il ne peut être isolé de celui de la sécurité sociale. Or ces services sont en déficit. Comment pensez-vous, monsieur le ministre, couvrir ce déficit ?

Le budget de la sécurité sociale est en compte courant avec le budget de l'Etat. Depuis le vote de la loi de finances de 1963, dans son article 9, et le vote de dispositions semblables dans la loi de finances de 1964, un certain nombre de charges qui, autrefois, figuraient au budget de l'Etat, ont été transférées à la sécurité sociale. Le résultat n'a pas manqué de se manifester : celle-ci est, en 1965, en déficit d'un demi-milliard et le sera, l'année prochaine d'un milliard et demi. Comment comptez-vous couvrir ce déficit ? Par une réduction des prestations ? par une majoration des cotisations des employeurs, des employés, des uns et des autres ? par une subvention budgétaire ? Sur tous ces points, vous êtes resté muet.

Vous n'avez pas non plus opté entre les dépenses nécessaires et les dépenses stériles.

Vous aviez, dans le cadre de ce budget, la possibilité de remettre notre pays dans la course des affaires ; vous avez limité votre ambition à l'expédition des affaires courantes. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Ballanger. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Robert Ballanger. Mesdames, messieurs, M. le Premier ministre, commentant le projet de budget de 1966 lors du conseil des ministres du 8 septembre, l'a considéré, paraît-il, comme « le meilleur de ceux qu'il avait présentés depuis son arrivée au pouvoir ».

Il y a lieu de penser que, ce jour-là, M. Pompidou, tout à son enthousiasme, oubliait son titre de Premier ministre pour ne penser qu'à la période de sa carrière où il était directeur général d'une grande banque, épisode que, je ne sais pourquoi, il n'aime guère qu'on lui rappelle. En effet, si les hommes d'affaires, les dirigeants des grandes sociétés ont quelques raisons de se réjouir, il en va tout autrement de la masse des contribuables et des consommateurs. Ce budget n'est pas celui du peuple, mais celui des profiteurs.

Quelques chiffres confirmeront ce propos liminaire :

En 1959, premier budget gaulliste, les recettes fiscales totales atteignaient 51 milliards 520 millions de francs. En 1962, elles atteignaient 65 milliards 790 millions. En 1966 elles s'élèveront à 98 milliards 290 millions, soit une augmentation de 90 p. 100 par rapport à 1959, de 60 p. 100 sur 1962. Les contribuables français paieront, cette année, 6 milliards 610 millions de francs de plus qu'en 1965.

Dans le même temps, les statistiques officielles — que nous contestons d'ailleurs — indiquent que le coût de la vie aurait augmenté d'environ 30 p. 100. Les charges financières ont donc, selon vos propres chiffres, progressé trois fois plus vite.

De cette masse de milliards absorbés par la « pompe à finances » gaulliste, les petits et moyens contribuables sont appelés à fournir, bien malgré eux, la majeure partie.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques, payé pour la plus grosse part par les salariés, les petits commerçants et les artisans, produisait, en 1959, 5.670 millions de francs. Il va procurer cette année au Trésor 16.400 millions de francs, soit 1.580 millions de francs de plus que l'année dernière, c'est-à-dire une augmentation du rendement de cet impôt de 189 p. 100 en sept ans et de 11 p. 100 par rapport à 1965.

Il est vrai que, malgré ces chiffres incroyablement élevés, M. le ministre des finances annonce paradoxalement un allègement de 940 millions en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques. C'est vraiment le comble de la démagogie, on ne peut pas se moquer davantage du monde. La vérité s'enonce hélas ! tout autrement. L'augmentation devait être selon vous de 2.520 millions de francs ; elle ne sera que de 1.580 millions. Mais il reste que c'est d'impôts supplémentaires qu'il s'agit et non, en aucun cas, de dégrèvements ! (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

En revanche, pour les porteurs de valeurs mobilières, c'est bien de cadeaux qu'il faut parler. Ils paieront cette année 630 millions de francs de moins. L'allègement est substantiel, puisqu'il atteint 45 p. 100. Les salariés, monsieur le ministre des finances, assujettis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, auraient préféré cette générosité à l'augmentation massive qui leur est aujourd'hui infligée par le Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Mais les salariés n'ont pas la faveur gouvernementale. Il faut bien le constater.

Les impôts de consommation ont suivi un rythme à peu près semblable, puisqu'ils passent de 34.020 millions de francs en 1959 à 67.220 millions en 1966. Ils ont doublé en sept ans et marquent une augmentation de 4.620 millions de francs, soit 7,4 p. 100, sur l'année dernière.

Quant aux impôts sur la fortune, ils sont stables et ne représentent toujours que 4,4 p. 100 de l'ensemble des recettes fiscales.

L'impôt sur les sociétés, lui, monte avec la sage lenteur et la retenue que savent lui imposer M. le Premier ministre et M. le ministre des finances, et dont M. le rapporteur général voudrait ralentir encore la cadence puisqu'il propose la diminution du taux de cet impôt.

M. le rapporteur général. Oui, mais avec une contrepartie.

M. Robert Ballanger. Décidément, M. le Premier ministre, M. le ministre des finances et le Gouvernement tout entier défendent très bien les intérêts qui leur sont confiés.

En 1959, l'impôt sur les sociétés produisait 5.650 millions de francs ; en 1962, 6.310 millions de francs ; en 1965, 7.350 millions de francs ; en 1966, 7.940 millions de francs. Ainsi, en sept ans, le rendement de cet impôt n'aura progressé que de 40 p. 100 alors que les bénéfices des sociétés, selon leur propre aveu, ont presque doublé.

Pendant la même période, les petits contribuables, dont le niveau de vie est resté stable, ont vu passer leur contribution du simple au double.

Quelle sollicitude ou quel traitement de faveur ! On comprend mieux, à la vue de ces chiffres, la portée des déclarations de M. le Premier ministre qui disait : « Je suis convaincu que les marges bénéficiaires des entreprises doivent être maintenues à un niveau satisfaisant. » Il aurait pu ajouter, mais sans doute ne l'a-t-il pas fait par modestie à l'égard de ses anciens employeurs, que leurs impôts devaient aussi être réduits le plus possible.

M. le président. Monsieur Ballanger, M. le chanoine Kir demande l'autorisation de vous interrompre.

M. Robert Ballanger. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Kir, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Félix Kir. Je vous remercie, monsieur Ballanger.

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour les chiffres que vous venez de citer. Il faudra qu'on les explique, qu'on les précise. Depuis plusieurs années, je demande qu'on fournisse aux parlementaires, et par voie de conséquence au pays, l'emploi du produit des impôts. Je n'ai jamais pu l'obtenir dans un langage clair et précis. Je vous souhaite de remporter un meilleur succès.

En second lieu et pour en terminer avec ma courte intervention, je connais vingt-huit nations avec lesquelles j'entretiens des relations spécialement amicales, qui sont prêtes à commercer avec la France. Mais il ne fait pas que le chef de l'Etat nous isole des autres nations ! (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. Robert Ballanger. Votre interruption s'adresse plutôt au Gouvernement qu'à l'orateur de l'opposition. Je laisse à M. le ministre des finances le soin de vous répondre s'il le juge utile.

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Monsieur le chanoine, vous venez d'indiquer que vingt-huit nations seraient disposées à accroître leurs échanges commerciaux avec nous. Je serais heureux, en ce qui me concerne, étant chargé du commerce extérieur, que vous m'en communiquiez la liste, de façon à faciliter ma tâche.

M. Félix Kir. C'est très facile. Chacun les connaît.

M. le président. Vous prendrez rendez-vous à cet effet, puisque vous semblez d'accord sur la procédure. (Sourires.)

M. Félix Kir. Je cherche en ce moment à créer la fédération mondiale des nations pacifiques...

M. Robert Ballanger. Ce rapide examen des recettes du budget de 1966 confirme, s'il en était besoin, ce qui est la raison d'être de votre Gouvernement : assurer les plus grands profits aux sociétés capitalistes et rendre au maximum les petits et moyens contribuables.

Il faut d'ailleurs reconnaître un de vos mérites. Vous poursuivez avec obstination, et vous réussissez, la politique définie en ce qui concerne les milliardaires par M. Pompidou dans l'interview déjà citée et qui peut se résumer par deux mots : « Enrichissez-vous », et pour ce qui a trait aux petites gens par la volonté délibérée d'obtenir « la réduction de la consommation des ménages », selon la délicate formule que vous avez mise au point pour exprimer qu'il faut, selon vous, diminuer le niveau de vie des travailleurs.

Vous célébrez comme un triomphe et une réalisation politique importante le fait, je cite encore votre rapport, que : « la masse des salaires versés par les entreprises est supérieure de 6,4 p. 100 à celle de 1964. Le ralentissement est sensible puisque la progression avait atteint 11,4 p. 100 l'année précédente. Il est dû, pour une part, à la moindre hausse du taux de salaire horaire pour 1965 ; cette hausse du taux serait de 6 p. 100 alors que l'augmentation par rapport à l'année précédente a été de 9 p. 100 en 1963 et de 7,4 p. 100 en 1964. Le ralentissement de la croissance de la masse est dû également à la réduction de la durée hebdomadaire du travail des ouvriers. »

Vous ajoutez : « Le revenu disponible des ménages augmente moins en valeur nominale que l'année précédente ». Et plus loin : « La croissance de la consommation subit en 1964 et 1965 un nouveau ralentissement ».

Ainsi vous vous flattez dans votre rapport de décisions qui ont eu comme résultat, premièrement d'empêcher la hausse des salaires ; deuxièmement de réduire la consommation des ménages, c'est-à-dire le niveau de vie ; troisièmement, d'avoir provoqué un début de chômage partiel et un ralentissement dans certaines branches de l'industrie française.

On ne peut mieux caractériser les prétentions « sociales » du Gouvernement et de son parti l'U. N. R.

Mais les chiffres que vous nous donnez, bien qu'ils constituent l'aveu du but que vous visez, ne traduisent que très imparfaitement la réalité sociale et économique, le sort réel que votre régime fait à ceux qui vivent du fruit de leur travail.

La hausse du coût de la vie est beaucoup plus importante que celle qui est traduite par les indices officiels. Je n'en veux donner qu'un exemple.

Dans le rapport économique et financier, vous écrivez que la forte progression des services entre janvier et juillet — 6,2 p. 100 — dans l'indice des 259 articles est due pour près de moitié à la forte progression des loyers. Mais dans le budget type, la part du loyer n'est que de 3,3 p. 100.

Le décret du 28 juin 1964 en majorant à la fois les valeurs locatives des appartements jusqu'à la catégorie 2 et les loyers, en revalorisant les éléments d'équipement, a provoqué des augmentations atteignant 20, 40 et parfois 100 p. 100.

Ces derniers jours, dans les immeubles construits par la caisse des dépôts et consignations, des locataires ont été menacés d'augmentations allant jusqu'à 20 p. 100 et pour l'avenir pouvant aller, leur a-t-on dit, jusqu'à 70 p. 100. Or il s'agit de loyers qui atteignent déjà 230 à 300 francs par mois pour un logement F 3.

La répercussion de ces décisions sur le budget d'un travailleur gagnant moins de 800 francs par mois — comme c'est le cas pour les deux tiers des salariés — est hors de mesure avec les chiffres de vos statistiques. S'il faut en retirer 300 francs pour le loyer, il reste 500 francs pour faire vivre la famille.

Ce chiffre constitue à lui seul la condamnation de votre politique. Il faut mettre un terme à toute augmentation de loyer, en particulier dans les immeubles construits avec l'argent des collectivités locales, comme c'est le cas pour ceux qui ont été édifiés par la caisse des dépôts et consignations.

Il faut augmenter les salaires car, dans les meilleurs cas, le niveau de vie est resté stationnaire depuis six ans tandis que la richesse nationale a progressé de plus de 30 p. 100. Les travailleurs doivent profiter du fruit de leurs efforts, du fruit de l'expansion, alors que vous en réservez les profits uniquement à vos amis, les capitalistes.

Mais revenons à l'impôt sur le revenu. Vous avez annoncé à grand fracas un aménagement du barème de cet impôt. Vos propositions correspondent, en fait, à porter l'abattement à la base de 2.400 à 2.500 francs. Il faut certes y voir un premier résultat de l'action engagée par les contribuables à l'appel du comité pour l'allègement de la fiscalité. Les manifestations d'aujourd'hui, par leur ampleur, donnent la preuve de la puissance du mouvement de protestation qui anime le pays. Soyez sûr que ce n'est qu'un commencement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Ne comptez pas que les assujettis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, lesquels seront près de huit millions en 1966 au lieu de cinq millions en 1959, se contenteront de ces mesures dérisoires qui ne constituent pas, en fait, un allègement fiscal réel. En effet, pour un ménage sans enfant, l'application de l'article 2 conduit à faire passer le seuil de l'exonération de 8.840 francs à 9.150 francs, soit un relèvement de 3,17 p. 100.

Mais vous prévoyez vous-même, dans vos hypothèses économiques pour 1966, un accroissement global du revenu des salaires de l'ordre de 6,8 p. 100 et de 4 p. 100 pour le secteur public. En fait, le relèvement de l'abattement à la base est donc déjà absorbé, pour l'an prochain, par les augmentations de salaires que vous prévoyez, et qui n'auront d'ailleurs pas d'effet sur le niveau de vie, puisque le coût de la vie croîtra de manière similaire.

Vos mesures sont donc seulement destinées à tromper l'opinion publique. Il n'en résultera pas de diminution effective de la charge fiscale des salariés.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Monsieur Ballanger, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Robert Ballanger. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Il ne s'agit pas de tromper l'opinion publique. C'est vous qui vous trompez vous-même, monsieur Ballanger. En effet, à voir l'embarras avec lequel vous conduisiez votre raisonnement, vous étiez convaincu vous-même de son inexactitude. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

En effet, il faut distinguer trois parties dans cette argumentation : l'évolution du coût de la vie, l'élévation des salaires et, enfin, le relèvement ou non de l'abattement à la base.

Vous soutenez, étant donné que le relèvement de l'abattement à la base sera de l'ordre de 3 p. 100, alors que l'augmentation des salaires atteindra 6 p. 100 — dont une partie sera annulée par la hausse des prix — qu'il n'y aurait aucun gain pour les salariés contribuables.

Ce raisonnement serait vrai si l'impôt sur le revenu était de 100 p. 100, ce qui n'est pas le cas.

En second lieu, en ce qui concerne l'augmentation de l'abattement à la base, vous reconnaissez vous-même qu'elle sera supérieure à l'indice de hausse des prix que vous reprenez vous-même. Cela signifie que le revenu réel progressera en tout état de cause et que l'impôt s'imputera partiellement sur cette augmentation.

Il ne s'agit donc pas de tromper quelqu'un, mais de constater que vous vous êtes trompé.

M. Robert Ballanger. Monsieur le ministre, vous défendez brillamment des idées fausses ; au contraire, j'exprime — peut-être moins bien que vous — des idées justes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Il y a un raisonnement dont vous vous tirez très difficilement. Nous, avons déjà eu à plusieurs reprises des discussions à ce sujet et vous avez dû convenir que vous étiez dans l'erreur.

Tous les organismes syndicaux, le Conseil économique s'entendent pour affirmer que depuis 1959 le niveau de vie est resté à peu près stable et que s'il a augmenté dans quelques grands centres — de 1 ou 2 p. 100 seulement — il a par contre diminué dans de nombreuses régions où sévit le sous-emploi.

Lisez les rapports du Conseil économique, les publications de toutes les organisations syndicales. Et j'ai davantage confiance dans les chiffres qu'ils donnent que dans ceux truqués que fournissent vos indices, ainsi que je viens de le démontrer à propos de l'augmentation des loyers.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Je vous répondrai sur ce point.

M. Robert Ballanger. Or, 5 millions de personnes se trouvaient assujetties à l'impôt sur le revenu des personnes physiques en 1959. On en compte un peu plus de 7 millions cette année et leur nombre atteindra, paraît-il, 8 millions environ l'année prochaine.

En gros, 3 millions de personnes qui ne payaient pas l'impôt sur le revenu des personnes physiques en 1959 le versent maintenant ou le verseront l'année prochaine. Il ne s'agit pas d'un rattrapage par le haut, de gens fortunés qui y échappaient en 1959 — ceux qui le payaient déjà en 1959 s'en acquittent en 1965 et continueront de le faire en 1966 — mais de trois millions de nouveaux contribuables : salariés, petits commerçants, artisans ou retraits. Ce raisonnement est absolument irréfutable.

M. Arthur Ramette. Sans élévation du niveau de vie !

M. Robert Ballanger. Comme le dit mon ami Ramette, sans augmentation du niveau de vie.

Tous vos chiffres et toutes vos brillantes démonstrations ne pourront rien contre le fait incontestable que la charge fiscale supportée par les petits contribuables — et notamment par les petits salariés — sera beaucoup plus pesante en 1966 qu'elle ne l'était en 1959, bien que le niveau de vie reste stagnant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Les contribuables ne veulent pas de ces quelques mesures fragmentaires décidées pour essayer de calmer la faim du loup ; ils veulent des mesures importantes qui apportent l'allègement auquel ils ont droit, aussi réelles, par exemple, que celles que vous avez prises en faveur des sociétés. Si vous nous annonciez aujourd'hui un dégrèvement aussi important que celui que vous avez octroyé aux porteurs de valeurs mobilières, je ne serais pas à cette tribune pour protester contre l'augmentation de la fiscalité. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Si l'augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques était du même ordre que celle de l'impôt sur les sociétés, vous ne m'entendriez pas protester, de cette tribune, contre sa progression par trop rapide.

Mais nous sommes forcés de constater — à l'examen de vos propres chiffres et non des nôtres — que l'impôt sur les sociétés n'a augmenté que de 40 p. 100 tandis que l'impôt payé par les pauvres gens a progressé de 189 p. 100. C'est une réalité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Ce que veulent les contribuables, ce sont de véritables allègements fiscaux qui devraient comporter : le relèvement à 5.000 F de l'abattement à la base et la révision du barème de l'impôt ; la réduction des impôts indirects frappant les produits de large consommation : produits alimentaires, chaussures, habillement, produits nécessaires à l'agriculture, essence, produits pharmaceutiques, etc.

Cela est parfaitement possible sans diminuer les recettes. Il suffit de supprimer les cadeaux faits aux grandes sociétés, par exemple avec les mesures prises par le Gouvernement et

sa majorité sur la consolidation des décotes et des réserves de réévaluation, le régime des amortissements dégressifs, le régime privilégié des sociétés mères et filiales.

Rappelons, par exemple, que la transformation de la suspension provisoire d'impôt au taux de 50 p. 100 en exonération définitive moyennant une taxe forfaitaire de 6 p. 100 a constitué un cadeau de 2 milliards de francs et que le nouveau régime des valeurs mobilières a représenté un cadeau de 630 millions de francs.

Evidemment, ce n'est ni de ce Gouvernement ni de ce régime qu'on peut attendre de telles mesures. Ce Gouvernement n'est pas celui du peuple tout entier : il est uniquement celui du grand capital dont il sert les intérêts, avec zèle et, il faut le dire, efficacité, contre les intérêts de la nation.

Mais ce ne sont pas seulement les salariés qui sont l'objet de la vigilance hostile du pouvoir. Les commerçants, les artisans le sont aussi.

Les statistiques du ministère des finances montrent, par exemple, que pour les commerçants en alimentation soumis au régime du forfait le pourcentage du bénéfice net par rapport au chiffre d'affaires s'établit, pour le calcul de l'impôt, à plus de 10 p. 100.

Pour les établissements soumis au bénéfice réel, ce pourcentage est seulement de 2,5 p. 100. Les commerçants soumis au régime du forfait, c'est-à-dire les petits, sont donc proportionnellement imposés quatre fois plus que les gros commerçants.

Je ne citerai qu'un exemple : les Galeries Lafayette pouvaient déclarer pour l'exercice 1964 un bénéfice net de 6.720.000 francs pour un chiffre d'affaires de 880 millions, soit un bénéfice déclaré de 0,76 p. 100 par rapport au chiffre d'affaires.

Monsieur le ministre des finances, quelle serait la réaction de vos services si un petit commerçant ou un petit artisan faisait sa déclaration d'impôt dans les mêmes conditions ? Il ne serait sans doute pas cru et on lui infligerait immédiatement une très grosse amende. C'est dire qu'en plus de l'exigence immédiate d'une réduction de la fiscalité se fait jour la nécessité d'une réforme fiscale démocratique et que cette idée s'impose de plus en plus dans l'esprit des contribuables.

Notre groupe a déposé sur ce point une proposition de loi qui répond aux préoccupations des couches populaires.

Je voudrais maintenant dire un mot des dépenses. Le budget militaire est en augmentation de 1.200 millions de francs. Plus de 6 milliards sont officiellement consacrés à la force de frappe et il faut y ajouter ceux qui sont camouflés dans les budgets civils, en particulier dans le budget de la recherche scientifique.

A ce sujet, je remarque que les ressources à provenir du prélèvement sur les bénéfices des marchés publics relatifs à la force de dissuasion, s'établissent à la bagatelle d'un million de francs. Un million pour six milliards de travaux — puisque c'est six milliards qui vont être dépensés — je crois que c'est vraiment peu.

Un des principaux bénéficiaires de ces commandes de l'Etat, en même temps député U. N. R., vient de lancer à coup de milliards un nouveau quotidien, ce qui prouve que les affaires vont bien, que les bénéfices sont énormes et, aussi, que ce monsieur a de la reconnaissance.

Monsieur le ministre, il faudrait vérifier vos comptes. Il y a des recettes importantes à recouvrer et une fraude fiscale caractérisée à poursuivre.

Quant aux dépenses productives, comme à l'habitude, elles sont très loin de correspondre aux immenses besoins de notre population.

Les autorisations de programme pour l'éducation nationale sont en hausse de 3,7 p. 100 seulement, c'est-à-dire en deçà de l'augmentation du coût de la construction. Les crédits de paiement — 2.900 millions de francs — n'atteignent même pas la moitié de ceux consacrés à la force atomique. L'année prochaine encore, des milliers de jeunes resteront à la porte des établissements scolaires ou seront entassés dans des locaux insuffisants. Notre jeunesse est vraiment l'une des principales victimes de votre politique.

Il en est de même pour la santé publique et les constructions d'H. L. M. Nous aurons l'occasion — ce sera hélas ! trop facile — de faire le procès de votre politique au cours de la discussion des fascicules budgétaires.

Quant aux fonctionnaires, ils sont une fois de plus sacrifiés puisque, malgré un retard constaté de 8 p. 100, deux augmentations de 1,75 p. 100 seulement leur sont promises, qui ne compenseront même pas l'augmentation du coût de la vie. Gageons qu'ils ne vous tiendront pas quittes avec cette aumône.

Et puis, votre budget comporte également des mesures dont vous ne parlez pas, par exemple la hausse des tarifs de l'élec-

tricité et des transports parisiens. De quel ordre sera cette hausse et quand interviendra-t-elle ? Peut-être après le 5 décembre ?

Vous êtes également muet sur le sort des personnes âgées. Allez-vous les laisser dans le dénuement le plus grand, avec 4,93 francs par jour actuellement et 5,20 francs en 1966 ? Il faut appliquer les recommandations du rapport Laroque et adapter leur allocation à l'augmentation du coût de la vie. Il faut un minimum de 250 francs par mois et par personne.

Ce budget, avec les sacrifices supplémentaires qu'il demande aux Français, et particulièrement aux plus pauvres d'entre eux, le refus qu'il comporte de consacrer à l'éducation nationale, à la construction de logements H. L. M., à la santé publique, à la jeunesse, à la recherche, à la culture les crédits indispensables, n'est, hélas, pas accidentel. Il est la traduction, le prolongement d'une politique délibérée, poursuivie avec ténacité par le régime gaulliste.

Budget, plan de stabilisation. V^e plan, mesures financières, dégrèvements fiscaux pour les sociétés sont les composants d'une politique menée en faveur des monopoles. Cette politique a pour but et pour effet d'empêcher la progression du niveau de vie, de bloquer les salaires, d'augmenter les impôts et les taxes. Elle provoque la stagnation industrielle, développe le chômage et permet au capital d'accumuler d'immenses profits.

Le V^e plan gaulliste est conçu dans la même perspective. C'est pourquoi il soulève les protestations indignées de l'ensemble des organisations syndicales ainsi que des partis et organisations démocratiques.

Ce n'est pas seulement contre ce budget que nous entendons lutter, mais contre la politique gaulliste foncièrement antisociale dont il est l'illustration.

Le pouvoir voudrait accélérer le cours de cette politique réactionnaire dans tous les domaines, sociaux, économiques et financiers. Le problème posé devant le peuple est donc de faire front, de résister à ces attaques, d'empêcher que soit poursuivie ou accentuée cette politique réactionnaire. L'action unie de la classe ouvrière a, dans de nombreux cas, réussi à limiter ou à freiner l'application de votre néfaste politique. Mais les travailleurs en ont pleinement conscience, ce qu'il faut surtout, c'est travailler à l'élimination du pouvoir personnel au service des monopoles. En démasquant ici le véritable visage du gouvernement des trusts, en aidant au rassemblement des forces ouvrières et à l'unité des partis de gauche, nous préparons l'avènement d'une démocratie réelle où le Gouvernement serait enfin au service du peuple et non plus, comme aujourd'hui, au service des banques. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Paquet.

M. Aimé Paquet. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, ainsi pour la deuxième fois le budget nous est présenté en équilibre rigoureux.

L'ensemble des dépenses publiques est adapté à la progression du revenu national. La priorité a été donnée aux investissements. Les dépenses d'investissements progressent de 9 p. 100, les dépenses civiles de 7 p. 100, les dépenses militaires de 5 p. 100. C'est à notre sens un bon budget.

Il s'inscrit dans le cadre de la politique de stabilisation inaugurée en septembre 1963, politique dont nous n'avions connu jusqu'ici que la sévérité, mais qui commence à porter ses fruits.

La progression de nos prix avait atteint une ampleur telle qu'elle condamnait notre commerce extérieur, dans un monde où l'on travaille et où l'on travaillera de plus en plus à frontières ouvertes, et elle condamnait à terme notre économie à une récession profonde, à une récession durable. Et à ce point de vue je me permettrai de m'adresser à notre collègue Duffaut. Tout à l'heure il a cité le chiffre de 200.000 chômeurs. Je crois que ce chiffre est nettement exagéré ; mais j'admets qu'il y a, c'est vrai, un certain nombre de milliers de chômeurs partiels.

La question qu'on peut se poser est celle-ci. S'il n'y avait pas eu de plan de stabilisation et si nos prix avaient continué à monter beaucoup plus vite que ceux de nos concurrents, aujourd'hui nous aurions certainement de 200.000 à 300.000 chômeurs totaux en attendant mieux.

M. Henri Duffaut. Et pourquoi fallait-il un plan de stabilisation ?

M. Roger Souchal. Parce que vous avez fait de l'inflation pendant dix ans !

M. Aimé Paquet. Aujourd'hui, nos prix montent moins que ceux des autres concurrents.

Notre commerce extérieur a retrouvé l'équilibre et même depuis quelques mois le suréquilibre, après avoir subi un certain tassement qui était inévitable et qui, soulignons-le, a été beaucoup moins prononcé que les tassements que nous avons subis en 1952 et en 1959. Mais, à ce moment-là, et surtout en 1959, personne ou pratiquement personne ne l'a relevé, car la conjoncture politique n'était pas la même. Par conséquent, notre économie donne actuellement, après ce tassement, des signes de reprises.

Cependant un point noir et une ombre sont à signaler.

Le point noir c'est l'atonie des investissements privés, et l'ombre c'est la crise du Marché commun.

La progression de l'ensemble des investissements peut paraître satisfaisante puisqu'en 1965 elle est de 7,2 p. 100 alors qu'elle était de 6,8 p. 100 en 1960.

Leur part dans le produit national a augmenté sensiblement puisqu'elle est passée de 19 p. 100 en 1957 à 21 p. 100 en 1965.

Cette situation apparemment satisfaisante masque cependant le déclin des investissements productifs, publics et privés, qui de 6,6 p. 100 en 1960 sont tombés à 3,3 p. 100 en 1965.

Or nos partenaires européens font, sur ce plan, beaucoup mieux que nous et il n'est pas possible de laisser les choses plus longtemps en l'état.

Il ne suffit toutefois pas de vouloir investir, encore faut-il savoir où, comment, avec quels moyens, en fonction de quels marchés il convient de le faire.

C'est pourquoi la construction européenne doit être conduite à bonne fin. C'est pourquoi l'épargne doit être restaurée sans tarder.

Il n'est pas possible, en effet, de laisser plus longtemps en sommeil une construction européenne qui, seule, peut nous assurer un marché à la mesure du monde moderne et en fonction duquel notre industrie et notre agriculture ont élaboré leurs programmes de production et d'équipement.

« Tout ce qui peut froisser, heurter et, par conséquent, retarder la reprise des négociations doit être désormais évité. »

L'épargne doit être restaurée. Elle a été massacrée par cinquante ans d'inflation, et ceux qui se sont succédé à cette tribune depuis un moment ont eu le plus grand tort de ne pas le rappeler. L'épargne a été massacrée par cinquante ans d'inflation. Aucun pays occidental, et de loin, n'a connu une telle situation.

Les porteurs de revenu fixe ont perdu en valeur réelle une bonne part de leur épargne. Nombre d'entre eux ont été condamnés — je dis bien : condamnés — à la spéculation, car ils n'avaient pas d'autres moyens de sauvegarder leurs biens.

De mauvaises habitudes ont ainsi été prises et il est difficile de les perdre rapidement. L'épargne, trop longtemps bafouée, refuse encore, en partie au moins, de sortir de ses cachettes. Or rien de durable et de sérieux ne peut être fait sans elle. En effet, pour financer les investissements, l'Etat, l'autofinancement des entreprises, les institutions collectant les capitaux ne peuvent suffire : l'épargne individuelle est indispensable. Pour la faire sortir de ses cachettes, il faut la rassurer, la convaincre que la politique actuelle est sincère, de longue durée, irrévocable, irréversible. Il faut transformer la méfiance en confiance.

C'est ce à quoi vous vous employez ; mais il faut aussi lui offrir des satisfactions. C'est ce que vous faites aussi et c'est ce contre quoi s'élève, bien à tort à mon avis, M. Ballanger. Cependant, sur ce point, je pense que les mesures prises récemment apparaissent trop complexes à l'épargne. Elle a besoin de comprendre. Une campagne d'explications est nécessaire.

Et puis ces mesures ont été, à notre sens, émiettées, trop échelonnées dans le temps puisque certaines d'entre elles ne seront effectives qu'en 1967. Aussi n'ont-elles pas toujours produit le choc psychologique que l'on attendait. Il faut donc, à notre sens, aller plus loin encore, être moins timide et réduire certains délais d'application.

Ces choses étant dites, je voudrais maintenant faire porter très brièvement mes observations sur trois budgets : le budget des travaux publics, le budget de l'agriculture et le budget de la construction.

L'effort que vous faites en faveur de notre réseau routier est considérable, si on le compare à celui que l'on faisait en 1957 ou 1958, mais c'est une comparaison facile. Il est cependant bien insuffisant par rapport à nos besoins.

Le parc automobile sera de 25 millions de véhicules en 1985. Notre réseau routier n'est plus adapté, il faut le dire aussi, à leur vitesse, à leur poids, si bien que la plupart de nos routes n'ont pas les fondations nécessaires — et tous les techniciens des ponts et chaussées sont formels sur ce point — pour résister au trafic qui leur est imposé. Certaines chaussées n'ont pas reçu

de revêtement depuis dix ans et parfois davantage — c'est le cas dans mon département. Vous allez faire 200 kilomètres d'autoroutes, c'est important. En 1958, nous n'en avions que 10 kilomètres. Vous allez faire maintenant 200 kilomètres d'autoroutes par an, mais il en faudrait, compte tenu de nos besoins, au moins 300.

Le produit de la fiscalité spécifiquement routière sera de 65 milliards environ au cours du V^e plan. Les experts en avaient demandé la moitié et vous avez cru devoir la réduire d'un quart. Je crois que c'est une erreur, car notre parc de matériel travaille à 60 p. 100 de sa capacité. Il n'y a donc pas, sur ce plan, de risque d'inflation, ni de risque de déséquilibre entre l'offre et la demande.

D'autre part, insuffisamment employé, ce matériel se déprécie, et cette mauvaise utilisation grève finalement le prix de revient des travaux exécutés.

Ma deuxième observation portera sur le budget de l'agriculture. Il est en accroissement de 10 p. 100. C'est apparemment bien, mais l'effort porte essentiellement sur l'enseignement et l'aménagement des structures.

Les prêts, autrefois à la charge du F.D.E.S., seront désormais financés par le produit des emprunts à long terme. C'est une bonne politique. Cependant, j'attire votre attention sur un point. 126 millions supplémentaires vont être ainsi demandés à la caisse de crédit agricole, alors que l'application de l'article 10 — c'est bien naturel que la caisse de crédit agricole soit soumise au même régime que les autres établissements financiers — risque de lui faire perdre une partie de ses dépôts.

Il conviendrait que vous nous assuriez à nouveau que des moyens complémentaires seront mis à sa disposition si le besoin s'en faisait sentir.

Ma troisième observation portera sur les constructions. Nous allons construire 400.000 logements ; c'est un progrès considérable, mais nous sommes encore bien loin de satisfaire les besoins et, cependant, dans son état actuel — il faut le reconnaître — notre outil de production ne permettrait guère d'en construire davantage.

Il convient donc de tout faire pour l'améliorer, le moderniser. Seule une augmentation rapide et importante de la productivité peut permettre à l'industrie du bâtiment d'accroître sa capacité de production et d'abaisser ses prix de revient.

Il est bon de noter, en effet, que les prix de la construction ont encore augmenté de 6,8 p. 100 au cours de l'année dernière, tandis que dans les autres secteurs de l'économie les prix demeuraient à peu près stables.

Certes on a déjà considérablement amélioré les conditions de travail puisqu'on est passé de 3.600 heures pour un logement de trois pièces en 1945 à 1.200 heures en 1965. On a amélioré un artisanat, mais sans opérer cette révolution industrielle qui peut, seule, permettre à cette industrie de faire face à nos besoins.

Il est anormal qu'existent encore en 1965 mille types de robinets, trois cents types de portes et de multiples modèles d'appareils sanitaires. La préfabrication, qui permettrait d'abaisser le coût des logements de 20 p. 100 — c'est parfois le cas à Grenoble et ses environs — ne représente encore que 4 p. 100 des logements construits alors qu'en Angleterre elle est de 10 p. 100, aux U.S.A. de 16 p. 100 et en U.R.S.S. encore supérieure.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que des crédits à long terme et à bon marché devraient aider les entreprises à se diriger dans cette voie ; c'est le goulot d'étranglement qu'il faut faire disparaître.

Moderniser les entreprises de construction, prendre toute mesure permettant de mettre un terme à la crise des terrains à bâtir et à la spéculation qui s'ensuit — l'autorité militaire possède d'ailleurs de très nombreux terrains qui ont fait l'objet de décisions mais leur application est lente et il conviendrait d'aller plus vite — faciliter l'accès à la propriété des plus humbles par un crédit à long terme et par le développement de la location-vente, car de très nombreuses familles, pas toujours modestes, sont dans l'impossibilité absolue d'accéder à la propriété de leur logement, faute d'un apport personnel suffisant.

Il existe des formules de location-vente — je déposerai d'ailleurs prochainement une proposition de loi à ce sujet et j'espère qu'elle sera contresignée par mes collègues du groupe U.N.R. - U.D.T. Nous pouvons étudier de telles formules et les faire passer dans les faits.

Voilà les moyens qui devraient permettre de répondre rapidement, sans inflation, à l'un des problèmes sociaux les plus graves du moment.

Telles sont, monsieur le ministre des finances, les brèves observations que je voulais formuler dans le court délai qui m'était imparti.

Lorsque vous avez présenté au pays le plan de stabilisation, vous vous êtes heurté à beaucoup de scepticisme. Peu de gens, en effet, ont cru qu'il s'agissait d'une politique en profondeur, s'attaquant aux racines mêmes de l'inflation. C'était néanmoins la voie de l'effort, qui tendait à asseoir durablement l'expansion sur la stabilité monétaire.

Cette politique s'est heurtée à de nombreux intérêts, aux intérêts des classes possédantes, monsieur Ballanger. Elle s'est heurtée aux vieilles habitudes. C'était cependant la seule voie possible, la seule qui pût assurer au-dehors l'indépendance de notre pays et au-dedans la prospérité et le progrès social. Il convient de persévérer dans ce sens. Nous vous avons aidé dans le passé et nous entendons continuer à le faire de toutes nos forces. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Alduy.

M. Paul Alduy. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je commencerais par m'associer à la déclaration faite ici même, samedi dernier, par M. Paul Coste-Floret. Il est, en effet, fort regrettable, quelles que soient les circonstances, que nous ne disposions en tout et pour tout que de quatre heures dans la discussion générale du budget de la nation. Il faut que l'on sache que cela représente trente secondes pour chaque député, ce qui est vraiment très peu.

De même, la discussion de chaque fascicule budgétaire, tant en commission qu'en séance publique, est limitée à deux ou trois heures.

Cela dit, je n'en suis que plus à l'aise pour rendre hommage à l'excellent rapport de M. le rapporteur général. Objectif dans ses appréciations, il est aussi audacieux dans ses vues d'avenir. J'y ferai volontiers référence. Il est certain que majorité et opposition s'appuieront largement sur ce texte.

Qu'il me soit aussi permis de dire combien nous apprécions, sans doute avec la nation tout entière, le fait que M. le ministre des finances soit parvenu à assurer l'équilibre parfait du budget sans avoir recours à l'impasse.

Nous admettons également le postulat selon lequel la stabilité des prix et de la monnaie conditionne toute expansion économique durable.

Notre rôle est donc très simple, à nous qui voulons faire partie d'une opposition constructive et non pas destructive : nous voudrions rechercher dans quelle mesure les options que vous avez définies coïncident avec celles d'une politique d'expansion économique et de redistribution des revenus, ce qui revient à examiner rapidement les aspects de la fiscalité actuelle, le rôle ou les insuffisances des investissements et enfin quelques problèmes relatifs à la redistribution des revenus.

En ce qui concerne la fiscalité, je félicite tout d'abord le Gouvernement d'avoir bien voulu supprimer définitivement la taxe complémentaire à laquelle étaient assujettis les artisans. Ainsi, par ce geste, le Gouvernement a voulu reconnaître la noblesse d'une profession où le travail — et bien souvent, à notre époque, la misère — n'est jamais la servitude.

D'autres mesures également méritent d'être signalées. Elles concernent les anciens combattants, les veuves de guerre, les pensionnés. Sans doute les intéressés les estiment-ils insuffisantes, mais elles marquent cependant un progrès.

Je ferai trois remarques en me fondant sur les chiffres mêmes du rapport de M. Vallon : la fiscalité de l'Etat ne cesse de s'alourdir ; elle frappe trop lourdement les petits revenus ; elle désavantage la famille française.

Je constate tout d'abord avec M. Vallon qu'en 1956 les impôts d'Etat représentaient 14,8 p. 100 du produit national brut et qu'en 1964 ils représentent 18,6 p. 100 de ce même produit national brut. De 1955 à 1966, le total des impôts d'Etat s'est accru de 263 p. 100. Or, en 1956, la France était engagée dans la guerre d'Algérie. Il s'agissait là de dépenses incompressibles particulièrement sévères. En 1964, notre pays n'a plus les mêmes obligations, ni les mêmes charges.

Cette majoration est, en quelque sorte, tout bénéfice pour l'Etat et celui-ci doit normalement utiliser ces ressources nouvelles pour donner à l'économie une impulsion particulièrement vigoureuse. Nous reviendrons sur ce point tout à l'heure.

D'autre part, cette fiscalité accrue frappe particulièrement les petits revenus. Je sais bien qu'un effort a été entrepris en faveur de cette catégorie de contribuables. Nous sommes néanmoins obligés, toujours en nous référant aux chiffres de M. Vallon, de constater qu'en 1963 le nombre des redevables s'est élevé à plus de sept millions, soit 10,8 p. 100 de plus que

l'année précédente. La progression du nombre des contribuables est donc beaucoup plus rapide que celle de la population active.

Il est de notre devoir de tirer la sonnette d'alarme et de rappeler, avec M. Vallon qui ne peut être tenu pour suspect, que la pression fiscale est passée de 15,7 p. 100 en 1955 à 18 p. 100 en 1965.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques, le seuil d'imposition du salarié célibataire est passé de 6.666 francs à 7.430 francs, ce qui est en effet un progrès. Mais ne pensez-vous pas qu'il est vraiment anormal que de petits salariés gagnant 62.000 anciens francs par mois soient assujettis à l'impôt sur le revenu, alors que ce salaire mensuel est probablement beaucoup moins important que les frais de représentation du directeur général d'une petite entreprise ? Ne pensez-vous pas surtout que votre système met en cause, comme les associations familiales l'ont signalé à différentes reprises, le principe même du quotient familial ?

En attribuant à un célibataire une part et demie, vous diminuez d'autant l'écart existant entre les revenus de ce célibataire et ceux d'un jeune ménage, dont les charges sont pourtant fort lourdes.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il faudrait trouver une méthode propre à favoriser les jeunes, qu'ils soient célibataires ou mariés, sans pour autant assurer une prime définitive aux célibataires par rapport aux ménages ?

Ma deuxième série d'observations porte sur les investissements productifs.

Nous sommes obligés de constater que ces investissements sont en baisse. Sans doute nous est-il agréable de noter que les dépenses civiles en capital s'accroissent de 9,7 p. 100, alors que les dépenses de fonctionnement n'augmentent que de 7,14 p. 100 et les dépenses militaires de 5,63 p. 100.

Le budget, en tant qu'instrument comptable, traduit donc bien la volonté d'investissement du Gouvernement. Malheureusement, l'examen des comptes de la nation et l'étude des résultats du IV^e plan nous amènent à constater que ses intentions ne se traduisent pas toujours dans les faits et n'ont pas de pouvoir d'incitation sur le secteur privé.

C'est ainsi que les investissements productifs sont en baisse, que l'action sur les prix est insuffisante ou inefficace, enfin que des mesures s'imposent en ce qui concerne la sélection des investissements publics.

Je m'explique.

Si l'on veut bien entendre par investissements productifs tous les investissements des entreprises non financières privées et publiques à l'exception de la construction, force est de constater que le volume des investissements productifs de l'industrie privée a baissé de 2,2 p. 100 en 1963 et de 3 p. 100 en 1964.

Or, dans le même temps, le taux annuel d'accroissement des investissements productifs privés était de 10 p. 100 en Allemagne fédérale et de 13 p. 100 aux Etats-Unis.

Ainsi, malgré les efforts et la puissance de son appareil économique et financier, l'Etat n'a pas atteint ses objectifs d'incitation. Il a peut-être freiné une hausse excessive des prix, nous en convenons très volontiers, mais il n'a pas maintenu ou développé l'expansion dans la stabilité.

Certain, il faudrait de longs exposés pour expliquer les raisons de ce freinage de l'expansion nationale et de cette diminution des investissements productifs.

Constatant la détérioration du taux d'autofinancement des entreprises privées, passé de 83 p. 100 en 1959 à 57 p. 100 en 1964, M. le rapporteur général incrimine essentiellement le blocage artificiel des prix industriels et la faiblesse du taux des bénéfices des sociétés françaises par rapport à celui des sociétés étrangères.

Vous avez tout à l'heure, monsieur le ministre des finances, marqué votre volonté de maintenir inflexiblement le niveau des prix français. Je pense donc qu'il n'est pas question de revenir sur ce blocage des prix industriels.

Mais d'autres raisons expliquent aussi l'insuffisance du développement de l'épargne nationale.

D'une part, rien n'a été fait pour la réforme des circuits de distribution des produits alimentaires, si bien qu'à une époque où les salaires et les traitements augmentent moins que ces produits, l'épargne des ménages a tendance à diminuer.

D'autre part, malgré des intentions affirmées à diverses reprises, aucune action véritablement efficace n'a été entreprise contre la hausse des prix du bâtiment.

En dix ans, de 1955 à 1965, les prix du bâtiment, selon l'indice officiel déterminé en vertu de la loi du 15 août 1963,

ont augmenté de 82 p. 100. De 1960 à 1965, cette hausse a été de 46 p. 100, ce qui est manifestement sans aucune mesure avec la hausse générale du coût de la vie.

Au moment où les Français, si longtemps indifférents au problème de leur propre logement, prennent conscience de ces difficultés, comme les Allemands et les Britanniques, l'épargne tend, en grande partie, à s'engloutir dans la construction. Dans ce secteur, en effet, il n'y a pas de stabilisation : la hausse permanente des prix absorbe toutes les disponibilités des ménages.

Je me permets, monsieur le ministre des finances, d'attirer votre attention sur ce point, car j'estime qu'il est véritablement l'un des plus importants dans la conjoncture économique actuelle.

Aussi bien estimons-nous que pour rendre efficace cette volonté du Gouvernement de relancer l'expansion nationale, il ne suffit pas, comme nous venons de le dire, de procéder à une réforme des structures des crédits commerciaux et, comme vous l'avez dit tout à l'heure, à une réforme des structures de l'industrie, y compris du bâtiment. Il faut également sélectionner les investissements publics.

Les investissements pour le compte de nos sociétés nationales devraient être dirigés de telle manière qu'ils profitent à la collectivité nationale et qu'ils puissent concourir à la décentralisation du territoire. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.)

Il n'est pas normal que la S. N. C. F. puisse indéfiniment paralyser le développement des transports aériens intérieurs. Il n'est pas normal qu'Air Inter soit obligé de mendier des subventions d'équilibre auprès des chambres de commerce et des conseils généraux.

De même, les postes et télécommunications étant une affaire nationale, il n'est pas admissible que la fabrication et la livraison des appareils téléphoniques demeurent le monopole de deux sociétés privées. Cela explique peut-être pourquoi, en 1966, pour la plus grande honte de la France, 380.000 demandes de téléphone restent en instance.

Vous vous êtes élevé tout à l'heure à juste titre, monsieur le ministre, contre la politique des monopoles privés. Dès lors, pourquoi les tolérez-vous à la porte même de votre administration ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)

Dans le même ordre d'idées, nous nous élevons contre l'insuffisance des crédits du fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme et du fonds d'investissement et d'aménagement du territoire.

Alors qu'à chacune de ses déclarations le Gouvernement affirme sa volonté de promouvoir l'expansion industrielle de la nation, il limite dans le même temps, sans la moindre hésitation, les crédits affectés aux zones industrielles.

De nombreuses villes se trouvent aujourd'hui dans l'obligation dramatique de renoncer à toute acquisition de terrains et à tout aménagement de leurs zones industrielles, faute des crédits nécessaires. Pourtant, il ne s'agit que de crédits à deux ou quatre ans.

On ne pourra jamais assez dire le mal que de telles restrictions de crédits ont causé à l'économie française.

Je vous demande instamment, monsieur le ministre des finances, de revoir ce problème particulier des zones industrielles que nous avons le devoir de créer, même dans des régions qui traditionnellement sont des régions à vocation agricole. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.)

J'arrive à ma troisième série d'observations.

Nous avons survolé les problèmes de la fiscalité et constaté que cette fiscalité plus lourde donnait au Gouvernement les moyens de l'expansion.

Nous avons, avec la même logique, découvert que, malgré ces moyens, le Gouvernement ne parvenait pas à freiner le fléchissement des investissements privés et par conséquent de l'expansion.

Vous affirmez, monsieur le ministre des finances — et nous élevons très loyalement quelques doutes à ce sujet — que « le budget de 1966 répond à la fois aux nécessités du présent et à l'appel du développement à long terme ».

Mais vous ne parlez plus de la redistribution des revenus qui était pourtant, lorsque vous êtes venu devant la commission des finances il y a deux ans et demi, je m'en souviens très bien, le thème majeur de votre action. Le fait que l'expression même de redistribution des revenus n'apparaisse plus dans vos déclarations revêt une signification très grave.

La politique générale du Gouvernement, en effet, ne s'y prête guère.

Je me bornerai à quelques exemples.

En ce qui concerne l'éducation nationale, l'augmentation de 11 p. 100 des dotations scolaires, importante, est pourtant très insuffisante, compte tenu de la démographie, du retard accumulé dans l'équipement et de la réforme de l'enseignement. Nous aimerions savoir ce qu'il y a de vrai dans cette remarque faite l'autre jour à la commission des finances et selon laquelle on ne construirait plus, à l'avenir, d'écoles rurales, tout au moins « en dur ».

Pour favoriser la construction sociale, vous avez très heureusement décidé la création d'une caisse nationale du logement social. Je me permets de vous rappeler que les offices d'H. L. M. avaient demandé depuis de nombreuses années, la création de cette caisse et la possibilité d'y siéger. Je pense qu'on a oublié de les prévenir, car elles auraient peut-être leur mot à dire.

Nous souhaitons qu'on entreprenne une politique cohérente du logement social. Lorsqu'un office d'H. L. M. construit un groupe d'habitations sur un terrain acheté par une commune, il voit son pouvoir d'emprunt à la caisse des dépôts diminué du montant des emprunts consentis à la commune pour l'acquisition du terrain. Cela n'est pas normal, car l'office se trouve placé dans une situation financière dramatique. Or, cela s'est produit très souvent. C'est tout simplement un cas de byzantinisme administratif, comme il y en a tant d'autres, qui montre qu'on oublie parfois les objectifs sociaux essentiels. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)

On veut construire seulement 150.000 H. L. M. par an, alors qu'il existe à peu près deux millions de demandes. Ce nombre d'habitations est tellement bas qu'il nous faudra quelques dizaines d'années pour donner satisfaction aux familles qui demandent un toit.

Enfin, toujours dans le domaine de la redistribution des revenus, que faut-il penser du sort réservé à l'agriculture ? La recherche, l'enseignement et la vulgarisation en agriculture représentent, dans le budget français, par tête d'agriculteur, une somme de cent francs. En Allemagne et en Hollande, la somme correspondante est quatre à cinq fois supérieure. On s'étonne alors que la production agricole française ne soit aujourd'hui que le quart de la production européenne, alors qu'elle en constituait le tiers il y a seulement dix ans.

En ce qui concerne la viticulture, le prix de campagne du vin, qui vient d'être fixé au même niveau qu'en 1963, aboutit à cette contradiction que le revenu réel du viticulteur a baissé en deux ans de 6,8 p. 100 alors que les salaires augmentaient de 3,2 p. 100.

Ces données sont empruntées à l'institut national de la recherche agronomique, dont personne ne peut contester les séries.

Tandis que les produits agricoles baissent en valeur constante, les frais d'exploitation ne cessent d'augmenter : ils représentaient 18 p. 100 de la valeur de la production agricole en 1950 ; ils en représentent aujourd'hui 30 p. 100.

Voulez-vous une autre comparaison ? De 1959 à 1964, le prix du vin a réellement baissé de 10 p. 100, alors que les frais d'exploitation ont augmenté, pendant la même période, de 12 p. 100.

Pourtant, l'article 31 de la loi d'orientation agricole faisait obligation impérative au Gouvernement de fixer les prix agricoles en fonction des charges et de la rémunération des agriculteurs.

Ainsi, le revenu des agriculteurs ne cesse de baisser et c'est le moment que vous avez choisi pour augmenter de 17 p. 100 la cotisation individuelle de vieillesse des exploitants agricoles. Or, personne ne peut nier que le revenu des agriculteurs baisse d'année en année. C'est la raison pour laquelle la commission des finances a repoussé l'article 20 de votre loi de finances ; nous souhaitons, monsieur le ministre des finances, que vous puissiez vous rallier au vœu de la commission.

Quant aux rapatriés, qu'il me soit permis simplement de traduire leur amerlume — je pense que M. Boulin ne me démentira pas — à la lecture de l'introduction du rapport déposé ces jours-ci par le Gouvernement.

On y lit, non sans humour, cette phrase que je livre à votre méditation :

« Une pure et simple indemnisation, dans son principe comme dans les modalités d'application, ne répondait pas aux besoins profonds des rapatriés ni à la nécessité de faciliter rapidement leur installation dans la communauté nationale. »

Les rapatriés — tout particulièrement ceux d'entre eux qui ont perdu la totalité de leurs biens en Algérie — ont été très étonnés d'apprendre que l'indemnisation ne répondait pas au besoin profond de leur être.

Vous me saurez gré, je pense, de ne pas insister sur ce chapitre particulièrement douloureux.

J'en arrive à ma conclusion.

Ainsi donc ce budget pourrait-il appeler notre adhésion, en raison de son équilibre et de son souci de promouvoir l'expansion. Mais rien ne permet d'affirmer qu'il puisse effectivement atteindre ce dernier objectif qui était également celui du budget de 1965.

Les faits — ou plus exactement la commission des comptes de la nation — démontrent le ralentissement de l'activité économique du pays, ralentissement d'autant plus grave que nos frontières sont ouvertes et que nos partenaires européens ne connaissent pas cette récession.

Dans le même temps, un effort insuffisant, ou même à contresens, a été tenté dans la voie de la redistribution des revenus, en particulier en faveur des rapatriés, des agriculteurs, des fonctionnaires, des salariés soumis au salaire minimum interprofessionnel garanti.

Monsieur le ministre des finances, vous êtes certainement un des esprits les plus brillants que nous connaissions. Vous avez foi dans la vertu suprême de l'investissement, condition première de l'expansion et du progrès social.

Alors, permettez-moi de vous rappeler ces mots de M. Jacques Rueff : « Le fondement de l'investissement, c'est la prévision de l'avenir. Mais prévision de l'avenir, c'est donc imagination et donc poésie. L'investisseur, étant celui qui crée », est véritablement un poète au sens étymologique du mot. Il est celui sans qui le présent ne serait pas sorti du passé et celui qui, par ses rêves, tire du présent les structures de l'avenir. »

Nous vous demandons, monsieur le ministre des finances, parce que vos talents sont très grands, d'être aussi un poète pour imaginer tout ce qui permettra de relancer l'expansion et de réanimer l'économie de la nation.

C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que l'idée de progrès social et de redistribution des revenus entrera vraiment dans la réalité des faits.

C'est à ce prix-là que tous les hommes de bonne volonté, que les républicains, qu'ils se nomment socialistes ou démocrates, verront dans la loi de finances autre chose qu'un document comptable : l'instrument même de la promotion de la nation française. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Ansquer. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Vincent Ansquer. Monsieur le ministre des finances, en présentant à la commission des finances le budget de la France pour l'année 1966 comme le plus sincère des budgets qui aient été soumis au Parlement depuis longtemps, vous avez mis l'accent sur un aspect très remarquable de la politique budgétaire du Gouvernement.

En distinguant les dotations en capital, à caractère définitif, des subventions qui présentent un caractère temporaire, vous assainissez la nature des opérations et vous affermissiez le jeu des mécanismes budgétaires.

Il était d'ailleurs indispensable que l'Etat, ne disposant plus des ressources trompeuses de l'inflation, revienne à une conception plus orthodoxe de son action. C'est la suite logique de la politique de stabilité dont chaque Français reconnaissait la nécessité et dont il admet désormais qu'elle a réussi.

Après une légitime période de doute — nous avions été, hélas ! habitués à tant de surprises désagréables — un climat plus confiant s'est créé, car chacun accorde une priorité à la stabilité des prix et de la monnaie.

Ce qui reste à faire admettre, c'est que la stabilité demeure la clé d'une expansion solide et véritable.

Comme le soulignait M. le rapporteur général de la commission des finances, cette aspiration de l'opinion est profonde, mais encore confuse. Elle doit se dégager nettement et de façon irréversible. Elle doit également pénétrer tous les secteurs. Ainsi l'administration, qui est elle-même entrée dans le jeu de la compétitivité, doit rechercher la productivité et l'efficacité, d'où la nécessité, par exemple, d'un contrôle plus poussé des dépenses de fonctionnement des entreprises publiques et parapubliques, le besoin de simplifier la procédure de constitution et d'examen des dossiers. Cet effort est largement amorcé. Il faut l'accélérer.

Les Français, en effet, ne comprennent pas et ne comprendraient pas que les pouvoirs publics ne s'associent pas à cette œuvre d'adaptation de nos structures administratives à l'évolution économique et sociale. L'appareil de l'Etat, pour être au service des citoyens, doit, à sa manière, épouser notre temps.

L'esprit et les méthodes ont une mutation à effectuer. La politique de sincérité et de vérité a son prolongement dans cette voie.

Comment concevoir, en effet, que le blocage des prix demeure une règle d'or dans une économie ouverte et que, dans le même temps, les tarifs des services publics soient périodiquement remaniés en hausse ?

Dans un autre domaine, celui du financement des investissements privés, si l'on tient compte du blocage des prix, il n'est pas normal que le crédit national, par exemple, exige des garanties exagérées tout en pratiquant des taux d'intérêt très substantiels.

Le goût du risque qui caractérise l'esprit d'entreprise finit par être étouffé, alors qu'il constitue, avec la juste notion du profit, le moteur de toute économie dynamique.

Vous avez aussi, monsieur le ministre, et avec raison, orienté votre politique de sincérité vers un accroissement des dépenses publiques, en harmonie avec le taux de croissance de la production intérieure brute.

Toutefois, ce parallélisme, bien que sage, peut être dangereux lorsqu'un fléchissement prolongé de la production se manifeste. C'est pourquoi rien ne doit être négligé dans les mesures saines qui peuvent concourir à l'accroissement de notre production.

Nous devons vous féliciter des dispositions que vous avez prises et que vous nous proposez dans les domaines de l'épargne et de l'investissement, ainsi que sous l'angle de la fiscalité indirecte.

La réforme des taxes sur le chiffre d'affaires est une œuvre importante qu'il faut poursuivre et parfaire. Car, comme l'a souligné M. Louis Vallon, la pression fiscale indirecte est passée de 68,1 p. 100 en 1952 à 60,9 p. 100 en 1959, revenant, en 1965, à celui de nos voisins, notamment à celui de l'Allemagne.

Il est donc certain que nous devons tendre vers l'harmonisation à l'intérieur de l'Europe. En outre, l'allègement de la pression fiscale encouragera les investissements, tout en modérant, j'en suis persuadé, une évasion fiscale que l'administration considère comme très importante.

Politique de sincérité, également, à l'égard des collectivités locales, dans la répartition des charges.

J'ai d'ailleurs été frappé, à la lecture du tableau inséré dans le rapport de M. Vallon, de constater que la France et l'Allemagne ont un même niveau relatif de dépenses publiques, que ce soient celles de l'Etat ou celles des collectivités.

Sincérité, enfin, à l'égard de notre agriculture. S'il est, en effet, indispensable que des mesures transitoires soient prises du point de vue social et économique, il est non moins nécessaire d'informer la profession que certaines orientations sont dangereuses, notamment en ce qui concerne la production des céréales. On a beaucoup parlé de la parité à établir entre l'agriculture et les autres secteurs. En réalité, c'est de la disparité entre les différentes agricultures qu'il faut se soucier.

M. Hervé Laudrin. Très bien !

M. Vincent Ansquer. Les grandes exploitations ont atteint un seuil de rentabilité qui leur permet d'affronter la concurrence internationale, c'est-à-dire de pratiquer des prix qui avoisinent les cours mondiaux. Les petites exploitations ne peuvent s'aligner dans une telle compétition qui est axée sur la production des céréales. Elles devront donc changer leur orientation. Il faut les en informer afin d'éviter que leur situation ne devienne dramatique. Les Etats européens eux-mêmes en subissent déjà les conséquences.

C'est pourquoi il semble nécessaire de reviser le plan Mansholt qui a provoqué la hausse des prix en même temps que l'accroissement de la production.

Donner une surprise à la production céréalière déjà excédentaire, en nous rapprochant du prix allemand, apparaît comme une erreur qu'il faut corriger, afin, d'abord, de ne pas aggraver le déséquilibre entre les productions, ensuite, d'éviter que nos partenaires ne refusent toute solidarité financière dans la résorption des excédents, enfin pour que, à terme, nos prix européens soient compétitifs avec les prix mondiaux.

Sans vouloir ignorer les incidences sociales des problèmes agricoles, il serait extrêmement dangereux de poursuivre dans la voie qui a lancé l'Europe vers la hausse massive de tous les prix agricoles, hausse que les économies respectives des Etats ne pourraient supporter.

L'action devra être ferme et concertée et il faudra informer, voire associer les professionnels dans leur ensemble. Le Gouvernement français, pour sa part, devra faire porter son incitation sur la production animale, largement déficitaire dans le monde.

Ainsi la sincérité de la politique de la France apparaît dans l'ensemble de ses entreprises. Elle doit être prolongée et affermie

pour devenir la politique de chaque citoyen regardant l'avenir avec sérénité. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T.*)

M. le président. La parole est à M. Lamps. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. René Lamps. Mesdames, messieurs, je limiterai mon intervention à l'aménagement du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Dans son rapport, M. le rapporteur général a montré la rapide progression du produit de cet impôt. Pour reprendre les chiffres cités, cet impôt, dont le rendement escompté était de 5.670 millions de francs en 1959, atteindra 16.400 millions de francs en 1966, soit trois fois plus.

Nul ne peut prétendre que les revenus nominaux, en premier lieu les salaires, aient été relevés, dans la même proportion.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques, qui représentait 11,5 p. 100 des recettes fiscales en 1959, en représente maintenant 16,6 p. 100.

La progression rapide et continue du produit de cet impôt est due essentiellement au maintien à un niveau très bas du plafond de la première tranche de revenus, qui correspond, pour les salaires, à l'ancien abattement à la base. De 2.200 francs en 1952, il atteignait seulement 2.400 francs l'an dernier et les auteurs du projet de loi de finances pour 1966 entendent le porter à 2.500 francs.

En 1958, on pouvait lire dans le rapport Rueff : « La hausse des revenus nominatifs résultant de la hausse des prix a pour effet, en l'absence d'une modification des barèmes et du fait de la progressivité, d'accroître automatiquement le poids et le rendement de la surtaxe progressive ».

De l'étude du rapport général il ressort que le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques croît plus rapidement que le produit national brut et, naturellement, beaucoup plus rapidement que les salaires. Il ne faut donc pas s'étonner si le nombre des contribuables n'a cessé de s'élever, passant de 4.431.000 en 1958 à 7 millions et demi en 1964, et il sera probablement de plus de 8 millions en 1966.

Il s'ensuit que de nombreux revenus modestes sont atteints par l'impôt. La situation est particulièrement dramatique pour les pensionnés, pour les retraités, pour qui l'assujettissement à l'impôt sur le revenu des personnes physiques aboutit à la suppression de nombre d'avantages sociaux.

Quelles mesures ont été prises dans le projet de loi ? Le plafond de la première tranche est porté de 2.400 à 2.500 francs, ce qui est très insuffisant. D'autre part, le Gouvernement propose d'aménager la décote. Pour les célibataires, pour les veufs et pour les divorcés ayant des enfants majeurs, les limites d'exonération et de décote sont portées respectivement à 160 et à 480 francs et, pour les personnes âgées de plus de soixante-quinze ans, ces limites s'établissent à 225 et à 675 francs. Pour tous les autres contribuables, en revanche, elles demeurent fixées aux chiffres de 1965, soit à 80 et à 240 francs.

On ne peut prétendre que le système conduise à une simplification fiscale ! Quelques chiffres permettront d'apprécier la portée de cette mesure.

Au titre des revenus de 1964, un agent de constatation, célibataire, classé au quatrième échelon, payait 585 F d'impôt. Au titre des revenus de 1965, son revenu étant majoré de 4 p. 100, il paiera 612,50 F, soit 4,7 p. 100 de plus. Un contrôleur classé au quatrième échelon, imposé à 621 francs en 1965, paiera 650 francs en 1966, soit 4,66 p. 100 de plus. Pour ces fonctionnaires, la hausse nominale des impôts est supérieure à celle des traitements, d'ailleurs absorbée par la hausse des prix.

Une étude plus détaillée permet d'autres constatations.

Si l'on établit une comparaison entre une part de revenus de 1964 et une part de revenus de 1965 qui sera imposée en 1966 et dont on obtient le montant en majorant celui de 1964 de 4 p. 100, ce qui correspond à la hausse accusée de 1964 à 1965 par le traitement des fonctionnaires, on constate que, pour un revenu de 4.500 francs en 1965, qui était donc de 4.320 francs en 1964, l'imposition s'élèvera de 168 francs à 180 francs, soit une majoration de 7,1 p. 100. Pour un revenu de 4.575 francs en 1965, qui était de 4.400 francs en 1964, l'impôt passera de 179,70 francs à 196,90 francs, soit une majoration de 9,6 p. 100. Pour les revenus supérieurs, la majoration ne sera plus que légèrement supérieure à 4,5 p. 100.

On peut remarquer que les augmentations les plus fortes frappent les revenus les plus proches des limites d'exonération.

Le système de la décote est donc loin d'être satisfaisant. Il a pour effet d'accélérer l'accès aux taux élevés d'imposition.

Comme de nombreuses organisations, nous estimons qu'il faut se référer à un système plus simple qui consisterait à relever

à 5.000 francs le plafond de la première tranche et à reviser l'ensemble du barème, de manière à exonérer les contribuables modestes, à l'exclusion des titulaires de revenus les plus élevés.

En ce qui concerne les salariés, la déduction spéciale devrait être portée de 20 à 30 p. 100 et la déduction pour frais professionnels devrait passer de 10 à 15 p. 100.

Ces mesures pourraient être aisément compensées par la suppression des privilèges fiscaux dont bénéficient les capitaux mobiliers et les dirigeants de sociétés dont les revenus ne devraient plus être considérés comme des salaires.

Le plafond de 5.000 francs par part, pour la première tranche de revenus, n'est pas un chiffre improvisé. On devrait partir de l'idée que seuls peuvent être imposés les revenus supérieurs à ce qui est considéré comme absolument indispensable pour vivre et que l'on appelle maintenant le salaire minimum interprofessionnel garanti. Le chiffre de 5.000 francs se situe au-dessous des revendications syndicales à l'égard de ce salaire minimum et est très légèrement supérieur au S. M. I. G. tel qu'il a été récemment fixé par le Gouvernement.

Cette proposition est donc parfaitement raisonnable. Elle répond à l'attente des salariés et de nombreux autres contribuables. C'est ce dont témoignent les nombreuses lettres que, les uns et les autres, nous avons reçues de diverses organisations, de même que les multiples délégations qui viennent à l'Assemblée nationale pour traduire la volonté de leurs mandants, à l'appel du comité provisoire de liaison pour l'allègement de la fiscalité.

Les mesures proposées par le Gouvernement démontrent d'ailleurs que la protestation des intéressés est justifiée. On peut même penser que le calcul n'est pas absent des préoccupations du Gouvernement puisque, très astucieusement, celui-ci indique, dans l'article 2 de la loi de finances, que le plafond de la première tranche est porté de 4.800 à 5.000 francs, sans préciser qu'il s'agit non pas d'une part, mais de deux parts de revenu, c'est-à-dire sans préciser que cette mesure s'appliquera au contribuable marié sans enfant. Nous voyons bien, effectivement, figurer le chiffre de 5.000 francs, mais il ne correspond pas à ce que réclament les intéressés. Il en représente exactement la moitié, c'est-à-dire 2.500 francs pour une part.

Les mesures proposées par le Gouvernement justifient donc la protestation des intéressés.

Les réticences du Gouvernement à s'engager résolument dans la voie de la justice fiscale prouvent qu'un gros effort reste à accomplir pour que satisfaction soit accordée aux intéressés.

Au cours du débat, le groupe parlementaire communiste fera des propositions concrètes pour obtenir le relèvement à 5.000 francs par part de l'abattement à la base.

Des ressources peuvent être aisément trouvées. Evidemment, monsieur le ministre, nous risquons de ne pas être entendus par vous, car nous proposons de frapper ceux qui ont toute votre faveur, c'est-à-dire les grosses sociétés capitalistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Nous prouverons donc qu'il est possible d'instituer une véritable justice fiscale et d'alléger les charges qui pèsent sur les travailleurs et les petits et moyens contribuables. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Frys.

M. Joseph Frys. Monsieur le ministre, j'éprouve à la fois l'avantage et la difficulté d'intervenir dans le débat financier.

L'avantage est de parler de la situation nouvelle créée par les rapports de la science et de la monnaie. La difficulté est de définir en cette matière sans l'aide de la compétence des experts l'action de la révolution scientifique et technique qui se développe sous nos yeux.

S'il y a bien une chose qu'a accomplie l'imaginaire, cette source de la recherche scientifique et du progrès, c'est le changement des données concrètes de tous nos problèmes. Tel est le cas en ce qui concerne le vieux régime de l'étalon or sous lequel nous vivons.

Ce régime — c'est le moins qu'on puisse dire — n'a cessé de montrer des signes de défaillance et de déviation qui ont affecté la plupart des pays. A présent, avez-vous dit, la France a une monnaie, c'est-à-dire des réserves en or ou convertibles en or. Cependant, à la réflexion, on peut penser que, la quantité d'or en réserve serait-elle égale à la quantité de monnaie émise, la France n'en serait ni plus riche, ni plus prospère, ni plus puissante, si elle ne produisait pas davantage et si son potentiel technologique restait ce qu'il est.

Certes, l'or permet d'acheter des biens, mais l'or n'invente pas, ne fabrique rien. Avant 1914, l'or était le seul étalon, l'instrument de mesure ; la richesse était calculée à son poids d'or. Elle ne l'est plus aujourd'hui dans le flux de la science

et de la technique où se construit le monde nouveau en constante évolution.

Loin de moi la pensée de refuser à l'or sa valeur de garantie, d'assurance et d'indépendance. L'or permet d'acheter des matières et des produits, mais ce n'est plus sur l'or que se bâtit le progrès. On a vu, on voit des pays, sans réserves d'or ou sans référence à l'or, se développer avec leur seule puissance technologique.

A la vérité, si la France possédait le capital technologique, les moyens scientifiques de l'Amérique pour découvrir, produire, exporter les procédés et les produits nouveaux qui sont ou seront sur le marché dans quelques années, notre monnaie serait solide, même sans de copieuses réserves d'or.

Le pays qui possède la suprématie scientifique pourrait acquiescer, s'il lui en prenait fantaisie, tout l'or du monde. Par exemple, il suffirait à l'Amérique d'abandonner ses programmes d'aide et son appui militaire, réparti sur une grande partie du monde. Les Américains ne procéderaient pas à des investissements excessifs pour implanter leurs entreprises en Europe si nous avions le même niveau technologique qu'eux. De plus en plus on exporte des procédés, des techniques bien plus que des produits. On s'apercevra que traiter ce problème sera au centre de la réflexion financière pour accéder à une conscience claire.

Si l'Amérique rapatriait tous les dollars détenus par les Etats et les particuliers en échange de son or, le dollar serait secoué, certes, mais la turbulence psychologique passée, il est permis de penser qu'il pourrait garder sa valeur, à la condition, bien sûr, de résister à la démagogie de l'inflation d'une monnaie garantie sur les seules puissances d'invention et de production.

Dans notre monde, la puissance scientifique et technique est devenue la partie essentielle des réserves. Cette puissance est déjà l'instrument de mesure qui différencie le pays développé du pays sous-développé. Nous nous trouvons, sans que personne l'ait clairement perçu, dans une évolution monétaire dont nous n'avons pas encore une idée de prospective claire pour fixer l'action.

Dans la nouvelle nature des choses, le problème de la création de monnaie n'est plus seulement dans l'accumulation de l'or, mais aussi dans les nouvelles ressources sans limite de la découverte. C'est dans la découverte que le trésor du progrès est caché, c'est pour en aborder les rivages, en avoir notre part, qu'il faut travailler, prendre de la peine. La stabilité, la valeur de la monnaie viendra par surcroît. Faisons de bonnes sciences et le ministre des finances fera de la bonne monnaie : *as good as gold*.

A ce sujet, j'attire l'attention sur l'esprit malthusien de notre enseignement supérieur par un exemple : 39 p. 100 des jeunes Américains de dix-huit à dix-neuf ans font des études supérieures, 9 p. 100 seulement des jeunes Français du même âge sont admis à l'entrée des écoles d'ingénieurs et des universités, soit seize fois moins par rapport à la population américaine.

Sans se préoccuper des besoins de l'économie, le système protectionniste de privilèges attachés à la caste des diplômés d'études supérieures fait barrage, en limite sciemment le nombre et ferme l'accès de ces établissements, par des obstacles répétés, à beaucoup de ceux qui ont les capacités.

Aux Etats-Unis, il y a vingt-trois chercheurs scientifiques pour dix mille habitants, en France, six seulement.

La situation de déséquilibre du système monétaire international se révèle par une mauvaise répartition des moyens propres à créer la richesse technologique, concentrée à l'excès aux Etats-Unis, bien plus que par une insuffisance de monnaie pour satisfaire les échanges et les besoins.

Le problème qui se pose est un problème de redistribution de ces moyens. C'est le moment de rappeler que l'Europe, quand elle était mieux pourvue, a donné gratuitement à sa fille l'Amérique le fabuleux cadeau des connaissances de ses savants, connaissances qui sont à la source du développement de l'Amérique.

Le patrimoine scientifique doit redevenir ce qu'il a toujours été, un patrimoine commun et non un instrument d'hégémonie.

Nous ne pouvons accepter qu'au siècle du progrès scientifique, la liberté devienne un privilège, accordé aux nations, de faire ce que veut l'Amérique.

Que l'or reste la référence, le centre du système monétaire international dans le présent et pour l'avenir est incertain. Le croire serait ignorer la force de l'évolution.

La construction de l'édifice du monde nouveau n'est-il pas le triomphe de l'esprit sur la matière ?

Notre rôle, monsieur le ministre, n'est-il pas d'anticiper sur l'événement et sur l'évolution que les hommes d'Etat pressentent et approuvent, surtout, comme c'est le cas, si cette évolution est prévisible. (Applaudissements sur quelques bancs de l'U. N. R. U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Tony Larue. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Tony Larue. Monsieur le président, mes chers collègues, le groupe socialiste partage l'avis exprimé dans le rapport économique, social et financier selon lequel la structure de notre économie ne permet pas ou ne permet plus de faire face aux exigences de sa nécessaire expansion, au moment où l'abaissement des barrières douanières « permet de découvrir la hardiesse et la vigueur de nos concurrents ».

Par contre nous sommes surpris de constater et nous déplorons que le projet de budget ne contienne pas des mesures vigoureuses cependant urgentes propres à inciter les entreprises privées à procéder sans retard à de nouveaux investissements de productivité. Il n'est peut-être pas inutile, au début de ce propos, de rappeler que l'expansion économique est nécessaire pour satisfaire les besoins qui résultent à la fois de l'accroissement démographique et du changement des goûts et des désirs des consommateurs.

Le facteur déterminant de l'accroissement économique est l'investissement de productivité. Il permet non seulement d'augmenter la capacité de production, mais aussi, par l'intégration du progrès technique, de modifier les structures anciennes.

Il est, en outre, l'élément de base indispensable pour obtenir une meilleure productivité, réduire l'effort humain et élever le niveau de vie des travailleurs.

Cela dit, observons que l'accroissement plus rapide du nombre des jeunes, d'une part, et l'allongement de la vie, d'autre part, ont contribué à freiner dans le passé, pour une part difficile à apprécier, l'augmentation de la production.

C'est parce qu'il n'y avait pas de chômage que les rapatriés d'Algérie ont pu s'insérer sans difficulté dans le contexte économique de la métropole.

Le plan de stabilisation a cependant fait une brèche dans le plein emploi, provoqué le chômage dans certaines branches d'activité économique ou dans certaines régions, à une époque où commence à se présenter sur le marché du travail l'avant-garde de milliers de jeunes qui réclameront chaque année un emploi.

Or qui dit emploi nouveau dit investissements.

L'expansion économique se poursuit-elle dans des conditions telles qu'elle puisse suffire aux besoins de l'accroissement démographique et entraîner l'élévation du revenu national ?

L'étude publiée cette année par les services d'information de la Communauté économique européenne et le rapport de M. Desbrières au Conseil économique et social, récemment diffusé, permettent de cerner le problème et de répondre, de manière peu rassurante d'ailleurs, à cette question.

En effet, ces documents nous indiquent que le retard pris dans le domaine des investissements est considérable. Le rapport de l'investissement et du produit national brut en 1963 a été de 19,80 p. 100 en France, de 23,10 p. 100 en Italie, de 24 p. 100 aux Pays-Bas et de 25,10 p. 100 en Allemagne.

En valeur absolue, 42 p. 100 des investissements européens sont allemands et 20 p. 100 seulement sont français. Il s'ensuit que notre économie n'a pas progressé au même rythme que celle de certains de nos partenaires du Marché commun. Un seul exemple suffira, qui me dispensera de tout commentaire, c'est celui de l'Allemagne dont le produit national brut, sensiblement à égalité avec celui de la France en 1958, a crû dans des proportions bien plus grandes que celui de notre pays.

Mais l'Allemagne — toujours elle — nous distance plus encore dans le domaine de la productivité, du fait que le secteur tertiaire y pèse beaucoup moins sur la production que chez nous. Cette faiblesse de notre économie, dont la gravité n'échappe à personne, a déjà eu de très sérieuses conséquences. Je désirerais n'en citer qu'une seule : chaque année sont déposés à Paris 16.000 brevets dont 60 p. 100 sont d'origine étrangère, mais 40.000 brevets sont déposés à Munich.

Nous dépensons de plus en plus pour acquérir des brevets étrangers. Le déficit ne fait que croître : 200 millions de francs en 1961, 380 millions de francs en 1963, 450 millions de francs en 1964. Nous vendons une seule licence aux Etats-Unis quand nous leur en achetons cinq.

L'insuffisance des investissements industriels est due notamment, premièrement, à la dimension trop réduite des firmes françaises — notre pays ne possède, en effet, que 1.041 entreprises de plus de mille salariés tandis que l'Allemagne en possède 2.267 et la première société française occupe le 55^e rang du classement mondial ; deuxièmement, à l'insuffisance des ressources financières résultant pour l'essentiel d'une absence de politique des investissements qui fait que si certaines firmes ont des ressources insuffisantes, il en est d'autres dont

les dirigeants s'approprient sous la forme de salaires et d'avantages en nature des réserves importantes.

Le handicap de l'industrie française est d'autant plus grave que celle-ci est maintenant condamnée irrémédiablement à la concurrence, étant donné qu'il n'est plus possible d'instaurer des mesures de protection en raison de l'ampleur des échanges avec nos partenaires du Marché commun. En effet, les ventes à destination de ces pays ont augmenté, depuis 1958, de 253 p. 100 pour les produits agricoles et de 195 p. 100 pour les produits industriels. L'Allemagne, en ce qui concerne l'agriculture, demeure notre premier client, suivie de l'Italie.

Mais il est une autre raison qui nous empêche d'envisager le retour au protectionnisme. C'est l'indispensable développement de nos exportations.

Aux constatations relevées par les experts de la Communauté économique européenne s'ajoutent celles, peu encourageantes, des experts patronaux qui indiquent qu'il n'y a pas, s'agissant des investissements de productivité, de signe de redressement général. Les commandes de machines-outils sont inférieures au niveau de l'an dernier et la situation s'est encore dégradée dans la fonderie.

Pour couronner cette situation si peu réjouissante, les comptes de la nation nous révèlent que l'accroissement des investissements des entreprises privées n'a été que de 4 p. 100 en 1964 et sera de 3,3 p. 100 en 1965. Nous sommes donc encore très loin de celui de 1961 qui a atteint, vous le savez, 14,80 p. 100.

Enfin lorsqu'on compare l'évolution des investissements privés avec celle de l'autofinancement réalisé par les entreprises intéressées, on ne peut pas ne pas être frappé par l'amenouissement d'année en année des ressources qui, de 1959 à 1965, ont été affectées par les entreprises privées au paiement des investissements.

Notons encore que cette régression des moyens de financement s'est accentuée depuis que le plan de stabilisation, en réduisant les possibilités de marché, a contribué largement au ralentissement des affaires.

Paradoxalement, cette dégradation des ressources n'a pu être compensée par des augmentations de capital en numéraire ou des émissions d'obligations, en raison notamment des réflexes d'autodéfense des épargnants qui préfèrent des placements à court terme pour conserver à portée de leur main le capital économisé dont ils peuvent à tout moment avoir besoin.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que les industriels français se soient rapprochés de ceux des États-Unis qui possèdent d'importantes disponibilités.

Mais on peut s'étonner que le Gouvernement ait tant attendu pour prendre des mesures destinées à contrôler plus strictement la nature de ces investissements.

Seule la volonté du Gouvernement de constituer des réserves en devises peut expliquer ce retard.

Cela dit, que pensons-nous du Gouvernement responsable de cette situation ?

La politique dite de stabilisation ne présente guère, par rapport aux expériences précédentes, l'originalité que l'on proclame, sauf qu'elle n'en finit pas.

En effet, pour réduire les tensions inflationnistes, qu'a-t-on fait d'autre que d'appliquer les techniques habituelles du budget et du crédit, que de ralentir le rythme d'expansion de la production, ce qui « détend » le marché du travail et diminue les revenus des consommateurs ?

De la part d'un ministre qui, cette fois, est en place depuis longtemps déjà, ne pouvait-on pas attendre une politique qui s'attaque aux racines du mal ! Celui-ci trouve essentiellement son origine dans l'insuffisance quantitative de la population active, qui n'a pas augmenté pratiquement depuis 1945, compte non tenu de l'arrivée des rapatriés, et dans l'insuffisance qualitative de la main-d'œuvre dans certaines spécialités. Pour compenser tout cela, il fallait engager une intense politique de formation professionnelle.

Mais cela n'aurait pas été suffisant. Il fallait entreprendre une politique de modernisation des structures industrielles qui permette de réaliser des progrès importants dans le domaine de la productivité horaire. On s'en est remis, pour cela, aux investissements étrangers et à la concurrence internationale.

Les fruits d'une telle politique sont maintenant visibles. La France est désormais loin derrière l'Allemagne quant au potentiel industriel.

Il semble toutefois que l'on se soit aperçu des nécessités évidentes que j'expose ; quelques commissions d'études ont été créées, quelques déclarations ont été faites et quelques mesures ont été prises.

Mais ce ne sont là que des velléités.

Si aucune décision énergique n'est prise, la France sera condamnée, pour maintenir la stabilité du franc, à une expansion rampante qui la placera très loin derrière les nations industrielles de l'Ouest et de l'Est. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion générale et discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1966 (n° 1577) ; (rapport n° 1588 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie :
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)